



Gouvernement du Canada Government of Canada

CANAFE

RAPPORT ANNUEL

2006



Centre d'analyse des opérations
et déclarations financières du Canada

Canada

CANAFE : FAITS SAILLANTS

2002

Établissement d'une base solide

Devient opérationnel à la fin de l'automne 2001

- Reçoit 3 747 déclarations d'opérations douteuses
- Met en place une capacité technique permettant l'envoi électronique des déclarations
- Mène des consultations à l'échelle du pays auprès des entités déclarantes
- Établit son siège social et trois bureaux régionaux
- Fait sa première communication aux organismes d'application de la loi

2003

Les gens, le travail d'équipe, l'intégrité, l'excellence

Communication de renseignements financiers concernant 103 cas, représentant approximativement 460 millions de dollars d'opérations financières douteuses

- En mars 2003, la mise en place progressive du mécanisme de réception de toutes les déclarations d'opérations financières imposées par la *Loi* est terminée
- Un cadre de gestion du risque aux fins de la conformité est dressé
- Devient membre du Groupe Egmont d'unités du renseignement financier (URF) étrangères
- Cinq protocoles d'entente (PE) avec des URF étrangères sont signés

2004

Changer le cours des choses

Communication de renseignements financiers concernant 197 cas, représentant approximativement 696 millions de dollars d'opérations financières douteuses

- La quasi-totalité des déclarations sont reçues par voie électronique
- Près de 9,5 millions de déclarations d'opérations financières sont reçues
- La mise en œuvre du programme de conformité axé sur le risque est amorcée
- Participation aux travaux de plusieurs groupes de travail Egmont, dont le Comité directeur Egmont

2005

Viser l'excellence

Communication de renseignements financiers concernant 142 cas, représentant approximativement 2 milliards de dollars d'opérations financières douteuses

- Près de 23 millions de déclarations d'opérations versées dans la base de données de CANAFE
- Le directeur de CANAFE assure la présidence du Groupe de travail de la technologie de l'information et du Sous-comité du financement et de l'administration du Groupe Egmont
- Des renseignements sur deux cas de non-conformité sont communiqués aux organismes d'application de la loi
- Cinq PE sont signés avec des organismes de réglementation nationaux et provinciaux

2006

Établir des liens

Communication de renseignements financiers concernant 168 cas, représentant un peu plus de 5 milliards de dollars d'opérations financières douteuses

- La promotion de la conformité se poursuit à l'échelle du pays grâce au programme de conformité pleinement opérationnel de CANAFE
- Plus de 37,4 millions de déclarations d'opérations financières versées dans la base de données de CANAFE
- Un total de 30 PE sont conclus avec des unités du renseignement financier étrangères
- Le directeur de CANAFE préside le Sous-comité de transition d'Egmont qui aboutit à la décision d'établir un secrétariat permanent à Toronto
- Des rapports sont produits à l'intention des organismes d'application de la loi et de sécurité et apportent des éclaircissements sur les tendances et les habitudes en matière de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes
- Un total de 15 PE sont conclus avec des organismes de réglementation fédéraux et provinciaux
- La première étape de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de systèmes de TI est amorcée
- Des cas de non-conformité font l'objet de trois autres communications de renseignements aux organismes d'application de la loi



Le 25 août 2006

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
L'Esplanade Laurier
140, rue O'Connor
21^e étage, tour Est
Ottawa (Ontario)
K1A 0G5

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le cinquième rapport annuel du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), conformément au paragraphe 71(1) de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Ce rapport rend compte en détail des résultats obtenus pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, et de nos priorités pour 2006-2007.

CANAFE a pour rôle de faciliter la dissuasion et la détection du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes au Canada et à l'étranger, en analysant les opérations douteuses et en communiquant des renseignements financiers sur des cas aux organismes compétents d'application de la loi ou au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), lorsqu'il existe des motifs raisonnables d'avoir des soupçons.

Nous maintenons notre engagement à promouvoir la conformité à la législation canadienne pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes et à communiquer des renseignements financiers de première qualité, qui sont notre contribution unique à la lutte contre le crime organisé et le terrorisme.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le directeur,

Horst Intscher

CANAFE

RAPPORT ANNUEL

2006

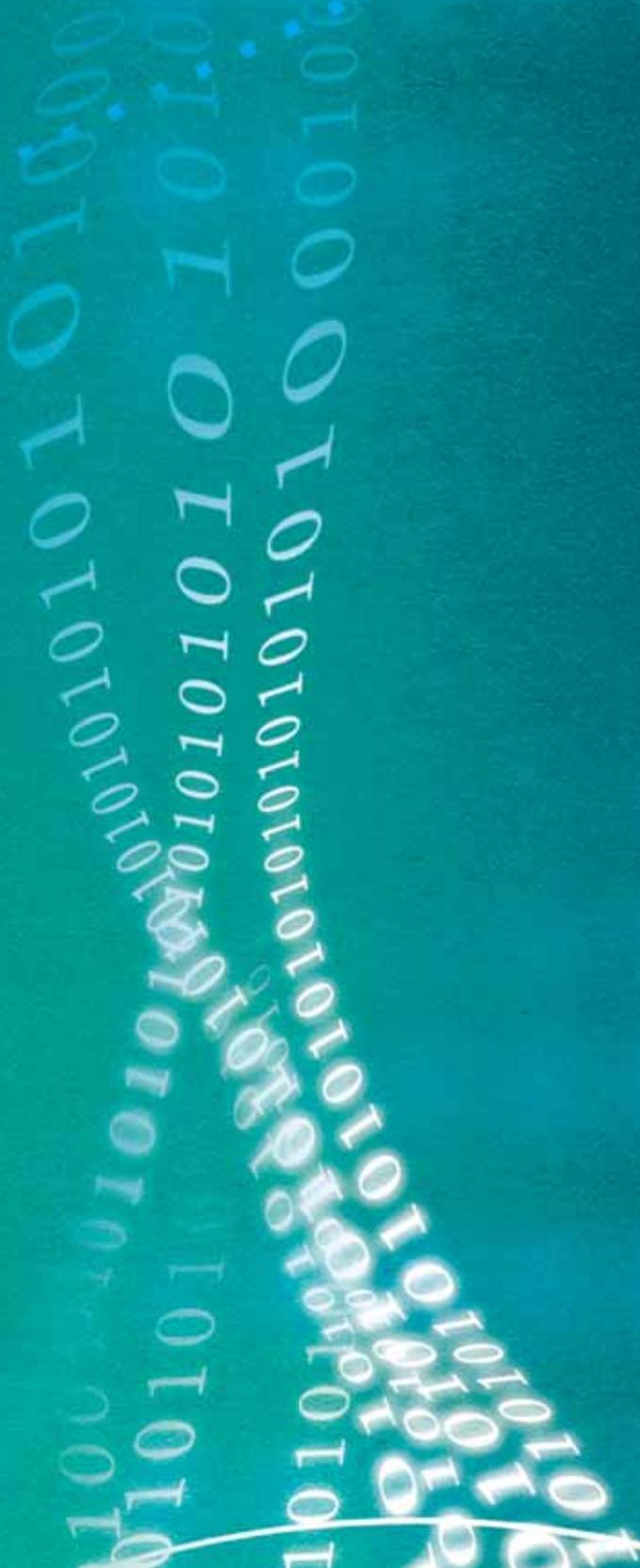


ÉTABLIR DES LIENS



CANAFE

TABLE DES MATIÈRES



MESSAGE DU DIRECTEUR	2
LE BILAN DE L'ANNÉE	4
COUP D'ŒIL SUR CANAFE	6
RÉSULTATS POUR 2005-2006	8
Communiquer des renseignements financiers de grande qualité	8
<i>Cas épuré de blanchiment d'argent</i>	12-15
Assurer la conformité à la <i>Loi</i>	16
Diffuser des renseignements stratégiques	19
APPUI OPÉRATIONNEL	22
Investir dans la technologie	22
Contribuer aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent	22
Appuyer la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes	23
Remplir notre mandat de sensibilisation du public	24
Maintenir l'excellence organisationnelle	26
Protéger les renseignements personnels	26
PRIORITÉS POUR 2006-2007 : PRÉPARER LE PROCHAIN EXERCICE	28
Communiquer en temps opportun des renseignements financiers de grande qualité aux organismes d'application de la loi, au SCRS ainsi qu'aux unités du renseignement financier étrangères	29
Assurer la conformité à la <i>Loi</i>	30
Diffuser des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux intervenants et au grand public	30
ANNEXE I	
États financiers de CANAFE	32
ANNEXE II	
Lexique des termes et acronymes	44
ANNEXE III	
Processus opérationnel de CANAFE	46

Jusqu'à tout récemment, nous avions tendance à toujours nous considérer comme un organisme débutant ou « un jeune organisme », mais au cours des six années qui se sont écoulées depuis notre création officielle, le Centre a pris beaucoup d'ampleur et a acquis une grande maturité. Nous sommes en effet devenus un partenaire prisé et une source de renseignements précieuse dans le cadre de la lutte menée au pays contre le crime organisé et le financement des activités terroristes, et nous avons acquis une notoriété dans le milieu mondial des unités du renseignement financier. Au fil des ans, nous avons renforcé notre compétence et nos capacités, et nous sommes passés maîtres dans l'art d'examiner dans les moindres détails les données toujours croissantes dont nous disposons, pour repérer les mouvements financiers qui pourraient être reliés au blanchiment d'argent, au financement d'activités terroristes ou à d'autres menaces à la sécurité du Canada.

Il est très agréable de constater que les résultats de nos travaux pèsent de plus en plus lourd dans les enquêtes criminelles, les accusations, les poursuites et les déclarations de culpabilité. La rétroaction positive des organismes d'application de la loi et du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) nous montre que nos efforts apportent une contribution précieuse à la protection du secteur des services financiers canadien contre les actes criminels et terroristes. Ce faisant, nous contribuons à renforcer la sécurité et la protection de la société canadienne.

Je suis heureux de déclarer que le présent rapport annuel révèle une autre année record dont témoignent nos résultats. Nous avons sciemment et avec succès poursuivi une stratégie dont l'objectif était de repérer les cas de plus en plus importants et complexes. En 2005-2006, CANAFE a communiqué des renseignements se rapportant à 168 cas aux organismes d'application de la loi, au SCRS et aux unités du renseignement financier étrangères. La valeur globale des opérations financières comprises dans nos communications représente un peu plus de 5 milliards de dollars, soit plus du double de la valeur constatée l'année dernière, à savoir 2 milliards de dollars. La valeur moyenne des opérations déclarées, par cas, a doublé cette année. Dans 10 p. 100 des cas, les opérations totalisaient plus de 50 millions de dollars, et pour un certain nombre d'entre eux, les opérations douteuses représentaient des centaines de millions de dollars.

Plusieurs facteurs expliquent le succès de CANAFE. Premièrement, le Parlement nous a confié un mandat rigoureux, nous autorisant à communiquer des renseignements aux organismes d'application de la loi et aux agences de sécurité nationale lorsque nous découvrons des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

Un autre facteur important tient au fait que les organisations du secteur privé qui tombent sous le coup de notre initiative se sont fermement engagées à contribuer au succès de l'initiative et elles ont, de leur plein gré et de façon constructive, mis en œuvre les mesures requises pour assurer la conformité aux exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

CANAFE s'est également engagé à créer des liens solides avec les autres composantes clés du régime de lutte contre le blanchiment d'argent : les organismes d'application de la loi, le SCRS et d'autres ministères. Tout cela a contribué aux succès remportés.

Je tiens aussi à mentionner certains facteurs importants propres à notre organisation. Dès le début, nous avons tout fait pour attirer les personnes les plus compétentes et les plus brillantes pour nous aider à bâtir le Centre. Leur esprit d'innovation, leur dévouement et l'accent soutenu mis sur les résultats expliquent le chemin que nous avons parcouru jusqu'à aujourd'hui et soutiendront notre progression dans l'avenir. La solide équipe dont CANAFE bénéficie dans le domaine de la technologie nous a dotés de systèmes ultramodernes qui facilitent et soutiennent nos travaux et font l'envie de nos homologues dans le monde entier.

Quant à l'avenir, les mesures mises en place par le Canada pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes devront évoluer pour rester au courant des défis nouveaux qui surgissent et des normes internationales croissantes dans ce domaine. CANAFE est déterminé à apporter une importante contribution à cette évolution.

Le directeur,



Horst Intscher

Cette année, CANAFE a communiqué des renseignements financiers se rapportant à 168 cas aux organismes d'application de la loi et au SCRS. La valeur globale des opérations déclarées a atteint un peu plus de 5 milliards de dollars, soit deux fois et demie la valeur enregistrée l'année dernière. Les cas de plus en plus complexes que nous communiquons peuvent révéler de nouveaux soupçons et de nouvelles opérations financières douteuses, et ils sont souvent l'amorce de nouvelles enquêtes ou apportent une contribution importante aux enquêtes ou aux poursuites en cours.

Le succès que nous avons connu en 2005-2006 tient essentiellement à la compétence de notre personnel, à l'ampleur que prend notre fonds de données et aux régimes rigoureux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes mis en place par les entités déclarantes. De plus, les organismes d'application de la loi et de sécurité prennent désormais fréquemment l'initiative de nous transmettre des renseignements qui peuvent avoir un impact certain en enrichissant nos renseignements et en augmentant leur valeur pour les organismes d'application de la loi.

Nous avons poursuivi la mise en place de notre programme national d'assurance de la conformité et réalisé d'importants progrès dans le cadre de nos initiatives nationales en matière de sensibilisation. Nous avons mené des examens pour déterminer le niveau de conformité dans tous les secteurs d'entités déclarantes, et conclu dix ententes additionnelles autorisant l'échange de renseignements avec des organismes de réglementation nationaux et provinciaux. Les membres de notre effectif

ont multiplié le nombre d'exposés, de réunions et de colloques à l'intention des entités déclarantes, des associations du secteur, des organismes de réglementation et des organismes d'application de la loi.

En 2005-2006, nous avons lancé avec succès la première étape de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de systèmes. Grâce au lancement du système F2R en février, les entités déclarantes ont commencé à utiliser un mécanisme de déclaration en ligne simplifié, qui leur apporte une rétroaction immédiate et dont CANAFE bénéficie grâce à la qualité améliorée des déclarations.

Cette année, nous avons transmis à nos partenaires, tant au Canada qu'à l'étranger, ce que nous avons appris au sujet des typologies et des modes opératoires propres au blanchiment d'argent. Nous avons aussi réalisé des progrès importants dans le repérage des préoccupations que soulève le financement des activités terroristes dans le monde.

Le rôle que CANAFE joue sur la scène internationale sous-tend notre engagement à créer et à tenir un réseau mondial puissant et informé pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En 2005-2006, nous avons conclu dix nouvelles ententes autorisant l'échange de renseignements avec des unités du renseignement financier (URF) étrangères, ce qui porte le nombre total d'ententes à 30. Pour renforcer l'échange de renseignements et de compétences parmi les partenaires étrangers, et pour contribuer à la mise en place de la capacité

de certaines URF nouvelles, nous avons participé à des initiatives en matière de formation et de perfectionnement.

En 2005-2006, nous avons continué de soutenir le Groupe Egmont, un forum international qui favorise l'échange de renseignements et le renforcement des capacités, et qui compte désormais plus de 100 URF dans le monde.

Le directeur de CANAFE a présidé le Sous-comité de transition d'Egmont, chargé d'amener le Groupe à devenir une institution plus durable et permanente. Egmont sera ainsi mieux armé pour promouvoir les efforts déployés à l'échelle internationale pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

TROIS GRANDES PRIORITÉS DE CANAFE POUR 2005-2006

1. Communiquer en temps opportun des renseignements financiers de grande qualité aux organismes d'application de la loi et de sécurité nationale, ainsi qu'aux unités du renseignement financier étrangères.

Une analyse de plus en plus efficace des renseignements financiers et la communication de cas largement acceptés et utilisés aux fins d'enquêtes par les organismes d'application de la loi et de sécurité nationale.

2. Assurer la conformité à la Loi.

Promouvoir et faciliter la conformité à la loi par les entités déclarantes, et détecter et dissuader la non-conformité. Cette priorité passe par des programmes de sensibilisation, le contrôle de la qualité des données, des examens et des mesures correctives judicieuses dans les cas de non-conformité.

3. Diffuser des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux intervenants et au grand public.

Fournir des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes, et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces.

COUP D'ŒIL SUR CANAFE

Notre objectif principal

Faciliter la détection, la prévention et la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes ainsi que d'autres menaces à la sécurité du Canada, en communiquant des renseignements financiers sur des cas aux organismes compétents d'application de la loi, au SCRS et à d'autres organismes assujettis à notre législation, tout en assurant la protection des renseignements personnels que nous détenons.

Notre loi

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi)

Nos activités principales

- Recevoir et analyser les déclarations d'opérations financières provenant des entités déclarantes, conformément à la *Loi* et ses règlements, ainsi que les renseignements provenant de nos partenaires nationaux et internationaux et du grand public
- Effectuer des recherches et analyser les déclarations et les données provenant de diverses sources d'information qui apportent des éclaircissements sur les tendances et les modes opératoires du crime financier
- Assurer la conformité des entités déclarantes à la *Loi* et ses règlements
- Sensibiliser le public aux questions liées au blanchiment d'argent
- Protéger les renseignements personnels que nous détenons



Nos produits principaux

- Communications de renseignements financiers se rapportant à des cas présumés de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes, ou à des menaces à la sécurité du Canada
- Information et savoir-faire à l'appui des stratégies nationales et mondiales adoptées pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes
- Dissuasion et détection accrues du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes dans le secteur financier

Nos relations

Nationales :

- Les entités déclarantes, comme les banques et d'autres institutions financières et intermédiaires financiers
- Les associations du secteur financier
- Les organismes de réglementation financière nationaux et provinciaux
- La GRC, les services de police provinciaux et municipaux
- Le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)
- L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- L'Agence du revenu du Canada (ARC)
- Le ministère des Finances
- Le ministère de la Justice
- Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC)
- Affaires étrangères Canada (AEC)
- D'autres ministères du gouvernement comme le Bureau du Conseil privé, le Conseil du Trésor, etc.

Internationales :

- Les unités du renseignement financier (URF) étrangères
- Le Groupe Egmont
- D'autres organisations internationales comme le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI), la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Programme mondial de lutte contre le blanchiment d'argent des Nations Unies (UNGPML)

Communiquer des renseignements financiers de grande qualité

La valeur monétaire totale des opérations comprises dans les 168 communications de cas de CANAFE cette année représente un peu plus de 5 milliards de dollars, soit plus du double de la valeur globale déclarée l'année dernière. Cette croissance soutenue de la valeur et de la complexité de nos communications met en valeur le rôle unique de CANAFE comme seul organisme canadien chargé de recueillir une diversité de déclarations d'opérations financières provenant d'un large éventail d'entités déclarantes. Notre capacité à détecter et à suivre de près les liens établis dans les réseaux complexes que forment les opérations financières douteuses, nous la devons au point de vue unique que nous avons des mouvements d'espèces au pays et à l'étranger.

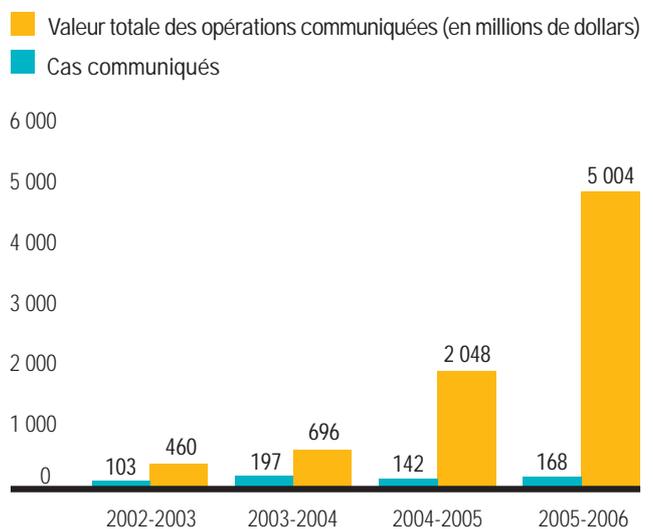
Communications de renseignements en 2005-2006

- 168 communications de cas
- 134 se rapportant à des cas présumés de blanchiment d'argent
- 33 se rapportant à des cas présumés de financement d'activités terroristes et/ou de menaces à la sécurité du Canada
- 1 se rapportant à la fois à des cas présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes et/ou à des menaces à la sécurité du Canada

Des 168 communications de cas faites cette année, 134 — représentant quelque 4,75 milliards de dollars — se rapportaient à des cas présumés de blanchiment d'argent.

La valeur totale des opérations comprises dans les communications de cas présumés de financement d'activités terroristes et d'autres menaces à la sécurité du Canada s'est élevée à environ 256 millions de dollars. Un de ces cas a également donné lieu à des soupçons de blanchiment d'argent.

Cas communiqués et valeurs des opérations financières

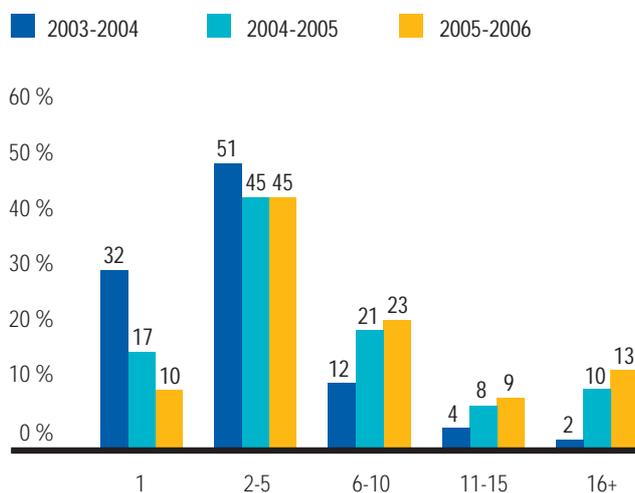


En moyenne, chaque communication comprenait un total de 261 opérations, évaluées à 29,8 millions de dollars, comparativement à 136 opérations d'une valeur de 14,4 millions de dollars l'an dernier. En 2003-2004, la valeur moyenne des communications de cas était de 3,5 millions de dollars.

Il convient de noter que cette année 16 communications de cas de CANAFE ont porté sur des opérations totalisant plus de 50 millions de dollars chacune.

L'augmentation du nombre d'opérations, le nombre d'entités déclarantes représentées et la valeur monétaire totale des opérations douteuses comprises dans chaque communication témoignent du contexte de plus en plus complexe et détaillé des mouvements d'espèces douteux. Comme l'illustre le graphique qui suit, le nombre moyen d'entités déclarantes visées par chaque communication s'accroît lui aussi d'année en année.

Nombre d'entités déclarantes représentées dans les communications



En 2005-2006, le pourcentage de communications de cas comprenant des opérations déclarées par au moins 11 entités déclarantes n'a cessé de s'accroître; il est passé de 6 p. 100 en 2003-2004 à 22 p. 100 en 2005-2006. Ce constat souligne l'importance d'un organisme national unique capable d'établir des liens entre les opérations financières effectuées au

sein des divers secteurs d'entités déclarantes et entre eux, qu'il s'agisse de banques, de coopératives de crédit, de courtiers de change ou de courtiers en immobilier.

La portée croissante de nos communications découle d'une combinaison de facteurs internes et externes. Nos analystes ont adopté une stratégie délibérée qui consiste à repérer les réseaux présumés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes qui œuvrent à grande échelle et à approfondir leur connaissance des tendances et des typologies du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Nous avons continué d'accroître nos fonds de renseignements financiers et de renforcer le perfectionnement et la rigueur de nos procédés d'analyse. L'automatisation et la normalisation accrues des procédés d'analyse ont permis aux analystes de passer au crible de plus grandes quantités de données, plus rapidement.

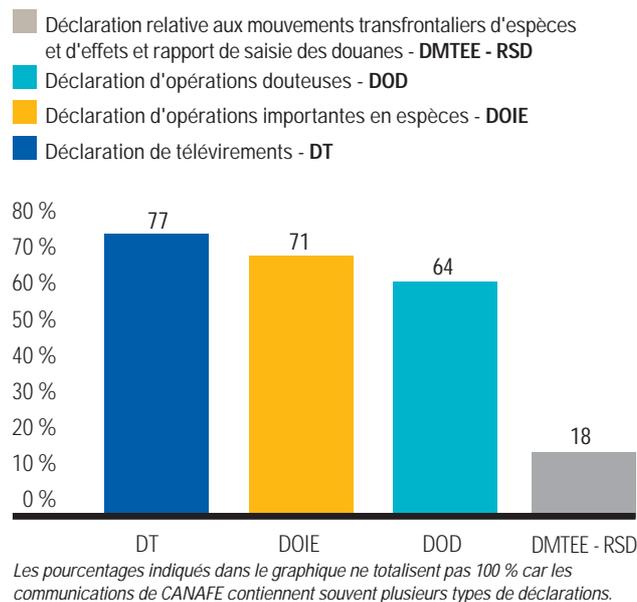
Nos partenaires ont eux aussi joué un rôle important. Les institutions financières canadiennes et d'autres intermédiaires financiers détectent de plus en plus efficacement les opérations douteuses. L'efficacité dont ils font preuve pour accroître le nombre de déclarations d'opérations douteuses (DOD) et améliorer leur qualité est illustrés par le fait que les DOD ont représenté 64 p. 100 de nos communications cette année, en hausse contre 55 p. 100 l'année précédente. Le nombre de DOD s'est également accru de façon spectaculaire pour passer de 19 113 en 2004-2005 à 29 367 cette année.

Tout aussi importante est la quantité accrue de renseignements que nous transmettent les organismes d'application de la loi et les agences de sécurité nationale. Ces renseignements sont précieux car ils aident les analystes à se concentrer sur des cas présumés de mouvements d'espèces illégaux à l'appui des enquêtes en cours et des priorités des organismes d'application de la loi. En outre, les commentaires que nous transmettent les bénéficiaires de nos communications révèlent que nos renseignements financiers alimentent de nouvelles pistes d'enquête, identifient de nouveaux soupçons et étayent les poursuites.

Le fait qu'en une période relativement courte nos contributions se reflètent dans un nombre croissant d'enquêtes, de poursuites et d'accusations est encourageant. Il a fallu du temps pour obtenir ces résultats, car les cas de blanchiment d'argent et de financement des activités terroristes sont souvent complexes et peuvent prendre des années pour se concrétiser.

Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé notre capacité à suivre la dimension internationale des mouvements d'argent dérivés d'activités criminelles présumées, en partie grâce à l'intensification de l'échange de renseignements avec les unités du renseignement financier (URF) étrangères. Cette année, CANAFE a communiqué 28 cas de blanchiment d'argent aux URF étrangères avec lesquelles il a conclu des ententes autorisant l'échange de renseignements.

Pourcentage de communications selon le type de déclaration, 2005-2006



Le bien-fondé de nos communications

Chaque jour, nous recevons des déclarations d'opérations douteuses, des déclarations d'opérations importantes en espèces et des déclarations de télévirements de plus de 10 000 \$. Nous recevons également des renseignements que nous transmettent de leur plein gré les services de police et le SCRS ainsi que des déclarations relatives aux mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets et des rapports de saisie de l'ASFC. Nos analystes se chargent d'explorer toutes ces données — ainsi que d'autres sources d'information auxquelles ils ont accès — pour déterminer les types d'activités financières, découvrir des liens entre les parties et les associations, entre les particuliers et les entreprises relativement aux types de cas présumés de blanchiment d'argent. La tâche peut être complexe car certains criminels présumés utilisent 15 entités financières ou plus pour diluer leur activité de blanchiment d'argent afin de ne pas être détectés.

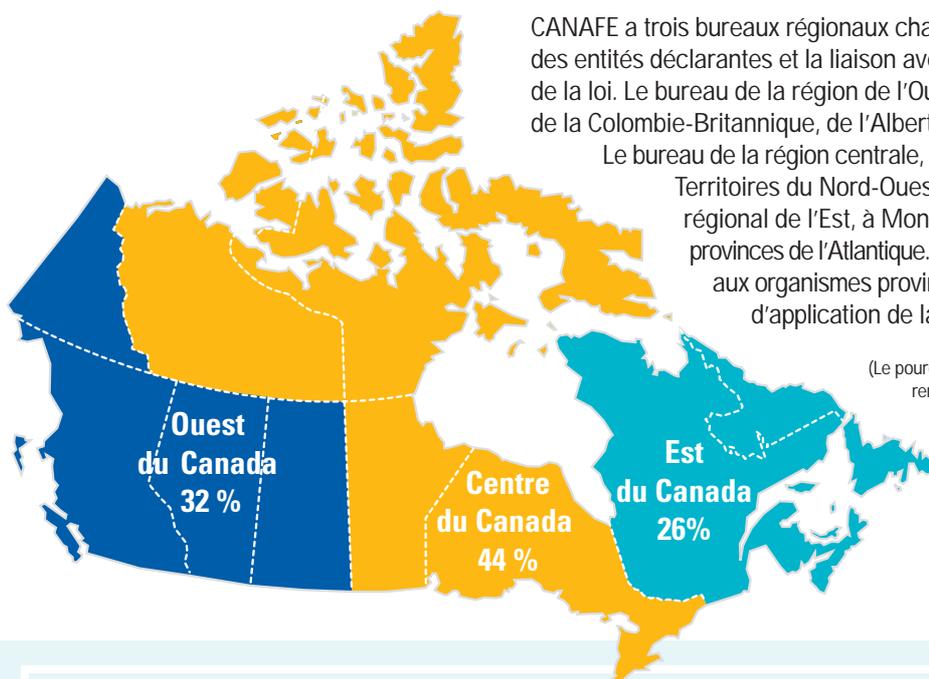
Lorsque nous avons déterminé qu'il existe des motifs raisonnables de croire que les renseignements pourraient être utiles aux fins d'enquêtes ou de poursuites relativement à des activités de blanchiment d'argent et/ou de financement d'activités terroristes et/ou de menaces à la sécurité du Canada, CANAFE doit communiquer des « renseignements désignés » aux services de police compétents ou au

SCRS. Un document à communiquer est ensuite préparé en bonne et due forme, ainsi qu'un diagramme de liens (voir l'exemple donné à la page 14) pour illustrer le mouvement des fonds qui éveillent des soupçons et indiquer les principaux participants et/ou entreprises en cause. CANAFE doit également communiquer les renseignements désignés à :

- l'Agence du revenu du Canada (ARC), lorsqu'il établit que les renseignements se rapportent à une infraction d'évasion ou de tentative d'évasion fiscale;
- l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) lorsqu'il établit que les renseignements se rapportent à une infraction d'évasion ou de tentative d'évasion de paiement de droits fédéraux ou à certaines dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Nous pouvons également communiquer des renseignements à une unité du renseignement financier étrangère avec laquelle nous avons conclu une entente autorisant l'échange de renseignements, lorsqu'il existe des motifs raisonnables de soupçonner qu'une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes a été commise.

Distribution régionale des communications de cas de blanchiment de capitaux, 2005-2006



CANAFE a trois bureaux régionaux chargés d'assurer la conformité des entités déclarantes et la liaison avec les organismes d'application de la loi. Le bureau de la région de l'Ouest, à Vancouver, est responsable de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Yukon.

Le bureau de la région centrale, à Toronto, s'occupe du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et de l'Ontario. Le bureau régional de l'Est, à Montréal, est chargé du Québec et des provinces de l'Atlantique. Les renseignements sont communiqués aux organismes provinciaux, régionaux et municipaux d'application de la loi, dont la GRC.

(Le pourcentage total est supérieur à 100 parce que certains renseignements ont été communiqués à des destinataires de plus d'une région.)

Contenu d'une communication

Les communications de CANAFE consistent en des « renseignements désignés » concernant des particuliers ou des entités et leurs opérations. Ils peuvent comprendre l'un des éléments ou tous les éléments suivants :

- le nom et l'adresse des entreprises concernées par les opérations
- le nom, l'adresse et le type d'entreprise où les opérations ont eu lieu
- la date et l'heure des opérations
- le genre et la valeur des opérations, y compris le montant et le genre d'espèces ou d'effets en cause
- le numéro d'opération, transitaire et de compte
- le nom des importateurs ou des exportateurs, dans les cas d'importation ou d'exportation d'espèces ou d'effets
- le nom des personnes concernées par les opérations
- l'adresse des personnes concernées par les opérations
- leur date de naissance
- leur citoyenneté
- leur numéro de passeport, de fiche d'établissement ou de carte de résident permanent

La communication peut également comprendre des renseignements du domaine public au sujet des opérations, des personnes ou des entités dont il est question dans la déclaration.

De plus, lorsque les forces policières ou le SCRS veulent obtenir l'analyse intégrale d'un cas effectuée par CANAFE, ils peuvent demander une ordonnance d'un tribunal. Au 31 mars 2006, CANAFE avait reçu l'ordre de produire les analyses intégrales de neuf cas sous le régime de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.

Cas épuré de blanchiment d'argent

Le tableau de liens illustrant le cas épuré de blanchiment d'argent (voir pages 14 et 15), dont les détails ont été modifiés ou supprimés pour des raisons de sécurité et de protection, illustre les renseignements que CANAFE communique aux organismes d'application de la loi. Il montre à quel point les réseaux de blanchiment d'argent peuvent être complexes et enchevêtrés.

Dans ce cas, une unité du renseignement financier étrangère a détecté un cas de blanchiment d'argent lié à une affaire d'importation/exportation et elle en a informé CANAFE. En analysant les opérations ainsi que l'information provenant d'autres sources, nous avons été en mesure de découvrir et de relier trois groupes distincts d'opérations financières en un réseau plus vaste. Plus notre analyse était approfondie, plus le réseau paraissait élaboré. Les groupes d'opérations financières distincts se trouvent dans le diagramme et ils sont identifiés dans les **boîtes A, B et C**.

Boîte A *(voir page 15, dans le coin supérieur droit)*

Une unité du renseignement financier (URF) étrangère a informé CANAFE que deux personnes et une entreprise, effectuant des téléversements entre différents comptes, dans une même institution financière dans leur pays d'origine, faisaient l'objet d'une enquête sur le blanchiment d'argent. Les personnes en question avaient fourni des adresses et des documents d'identification canadiens et étaient décrites comme étant des citoyens canadiens par l'URF étrangère.

L'URF étrangère a déclaré que l'entreprise — que l'on appelle **l'entreprise 1** dans la **boîte A** — effectuait des téléversements, par l'intermédiaire de plusieurs entités déclarantes étrangères, dans un compte se trouvant dans une institution financière de son pays. Deux des citoyens canadiens avaient des procurations pour ce compte. Les fonds étaient ensuite transférés dans un autre compte, dans la même institution financière. Le compte était détenu par les deux personnes identifiées comme étant des citoyens canadiens par l'URF étrangère. L'unité du renseignement financier étrangère considérait que cette activité soulevait des soupçons. Elle n'a pu trouver aucune autre information concernant **l'entreprise 1**.

Après avoir été informé par l'URF étrangère, CANAFE a effectué une recherche dans sa base de données. Nous avons pu trouver des déclarations d'activités financières auxquelles avaient participé les deux personnes en question. Nous avons également découvert des opérations concernant **l'entreprise 1** identifiée par l'URF étrangère.

Selon les opérations découvertes dans notre base de données, **l'entreprise 1** avait effectué des téléversements de plusieurs millions de dollars destinés à différentes entreprises au Canada. Comme le montrent les **boîtes A et B**, **l'entreprise 1** avait transféré des fonds aux **entreprises 2, 3 et 4** et à de multiples entreprises se trouvant au Canada. Un des principaux destinataires de ces téléversements était une entreprise située au Canada, **l'entreprise 4**, qui se trouve dans la **boîte B**.

Boîte B *(voir page 14, dans le coin supérieur gauche)*

Une recherche effectuée dans des sources ouvertes n'a permis de recueillir que très peu de renseignements sur **l'entreprise 1**, et n'a rien donné sur **l'entreprise 4**. Ces recherches ont été effectuées pour obtenir de l'information contextuelle sur la nature de ces entreprises et pour établir les relations d'affaires sous-jacentes entre elles ou les raisons de ces opérations.

Nous n'avons trouvé aucune information dans les sources ouvertes au sujet de **l'entreprise 4**, ni annonce, ni mention dans un annuaire téléphonique, ni site Web. Toutefois, nous avons été en mesure de confirmer que cette entreprise avait été constituée en personne morale au Canada.

Grâce à notre analyse des opérations financières concernant **l'entreprise 4**, nous avons découvert une déclaration d'opérations douteuses (DOD) transmise par une entité déclarante canadienne. L'entité avait déclaré à CANAFE des activités qu'elle estimait douteuses dans les comptes d'affaires de **l'entreprise 4**. L'entité déclarante avait affirmé que :

- l'entreprise était une entreprise d'importation/exportation;
- les comptes avaient été ouverts plusieurs années auparavant et étaient, somme toute, inactifs;
- la valeur monétaire des téléversements dans les deux comptes d'affaires augmentait de façon constante;
- au cours d'une brève période, des millions de dollars avaient fait l'objet de téléversements dans les comptes détenus par cette entreprise, sans que rien n'explique cette augmentation;
- le nombre de téléversements reçus de différentes entreprises étrangères provenaient d'un pays doté de mesures de lutte contre le blanchiment d'argent peu rigoureuses.

Boîte C (voir page 15, dans le coin inférieur droit)

Après avoir effectué une recherche dans notre base de données concernant **l'entreprise 7**, nous avons découvert une déclaration d'opérations douteuses effectuée par une autre entité déclarante canadienne au sujet des deux personnes au Canada qui se trouvent dans le coin inférieur droit du diagramme, dans la **boîte C**. La DOD avait été transmise suite à des soupçons au sujet du mouvement des comptes que détenaient les deux personnes. L'entité déclarante avait précisé ce qui suit :

Au cours d'une période de cinq mois, les deux personnes ont reçu 14 téléversements de quatre entreprises différentes, dont **l'entreprise 7**. Des efforts avaient été déployés afin de communiquer avec ces personnes, mais le courrier avait été retourné et le numéro de téléphone était inexact. L'entité déclarante voulait poser des questions au couple au sujet des récentes activités financières inscrites dans leurs comptes. L'entité déclarante avait refusé d'accepter plusieurs téléversements pour le couple. Un des deux Canadiens s'était alors rendu à l'entité déclarante et avait déclaré que les fonds lui étaient dus et provenaient de son entreprise à l'étranger.

À la question posée sur les téléversements reçus de différentes entreprises étrangères, il avait dit ne pas connaître les entreprises et les raisons pour lesquelles elles effectuaient des paiements. Il est inhabituel qu'un client reçoive des sommes de différentes entreprises qu'il ne connaît pas ou pour des raisons qu'il ignore. Il est également inhabituel qu'un nouveau client ne se présente pas à l'institution financière pendant une période de sept mois.

Nous avons également reçu des renseignements transmis volontairement par un organisme canadien d'application de la loi au sujet des deux personnes se trouvant au Canada. On les soupçonnait d'utiliser leurs comptes personnels pour recycler des produits de la criminalité.

Grâce aux renseignements fournis par l'entité déclarante, nous avons poursuivi nos recherches pour découvrir un lien d'affaires possible entre **l'entreprise 1** et **l'entreprise 4**, désormais identifiée comme une entreprise d'importation/exportation. Nous avons découvert que **l'entreprise 1** n'achetait ni ne vendait le produit comme elle le prétendait et n'était reliée d'aucune façon à ce secteur. Par conséquent, le niveau d'activité financière qui avait lieu entre **l'entreprise 1** et **l'entreprise 4** était douteux et nécessitait une étude plus approfondie.

Nos analyses plus poussées nous ont permis de découvrir deux autres entreprises qui étaient exploitées à la même adresse que **l'entreprise 4**. Ces **entreprises 5** et **6**, forment le deuxième groupe d'opérations financières que l'on retrouve dans la **boîte B**. En fait, lorsque l'adresse d'une de ces entreprises changeait, l'adresse des autres entreprises changeait également. Les adresses ont changé trois fois au cours d'une période de quatre ans.

Les téléversements reçus par **l'entreprise 5** provenaient du même pays étranger doté de mesures de lutte contre le blanchiment d'argent peu rigoureuses. Nous avons également découvert que les **entreprises 5** et **6** avaient le même directeur.

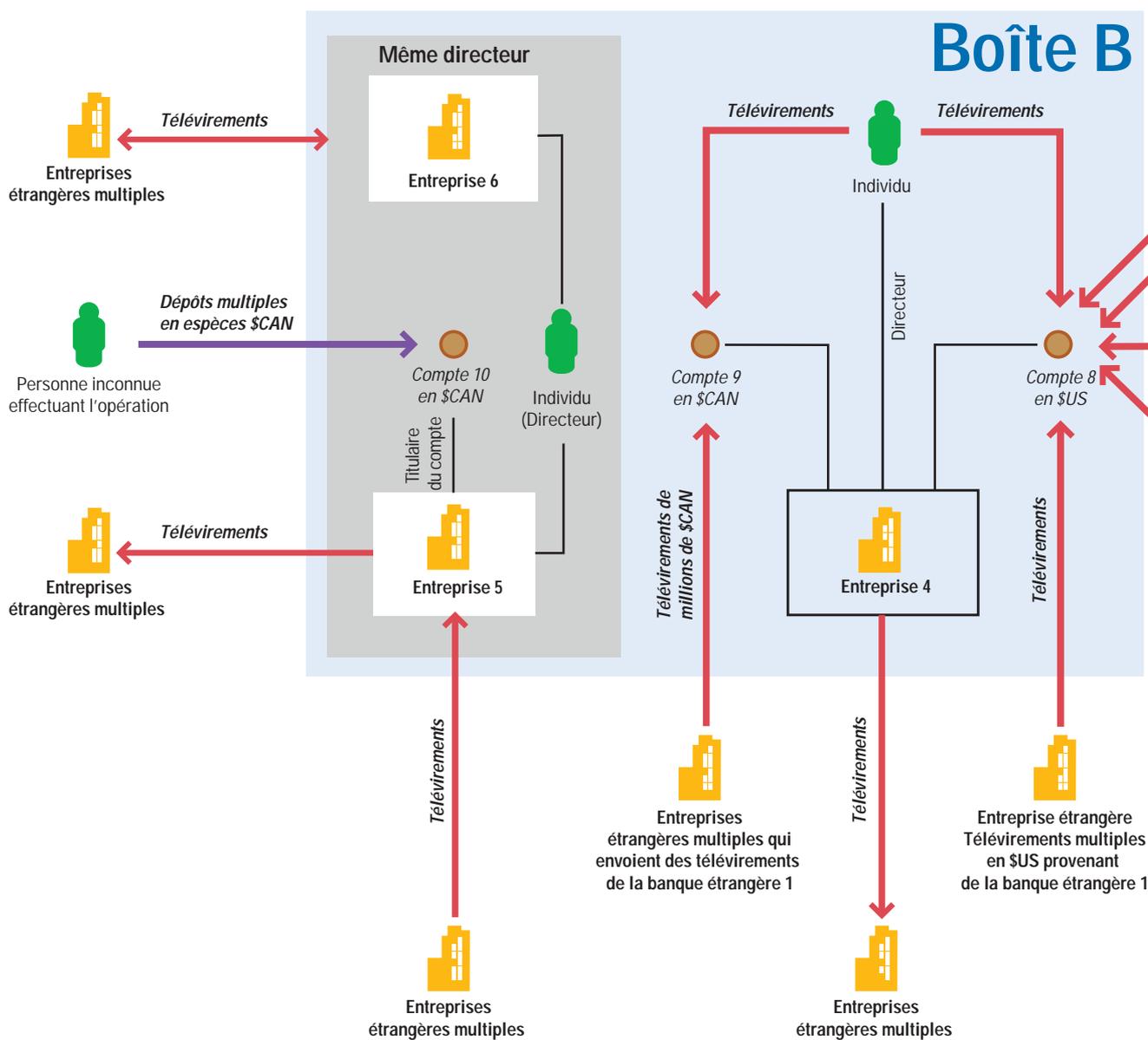
L'entreprise 7, qui se trouve au centre du diagramme, est le lien financier qui relie les trois groupes distincts d'opérations financières qui constituent le réseau dans son ensemble.

L'entreprise 7 virait des fonds vers **l'entreprise 4**.
L'entreprise 7 virait également des fonds dans un compte appartenant aux deux personnes se trouvant au Canada.
L'entreprise 7 transférait également des fonds à **l'entreprise 2**, qui recevait également des téléversements de **l'entreprise 1**.

Cas épuré de blanchiment d'argent de CANAFE

Valeur totale des opérations 21 207 688,48 \$US et 2 269 231,73 \$CAN

Lien d'adresse



Légende



Entreprise



Compte



Objet des renseignements transmis volontairement par l'organisme canadien d'application de la loi



Objet des renseignements transmis volontairement par l'organisme canadien d'application de la loi



Individu



Téléversement



Détails des opérations compris dans la demande de renseignements provenant de l'URF étrangère



Dépôt en espèce

Assurer la conformité à la Loi

Le succès avec lequel CANAFE remplit son mandat, qui consiste à détecter les opérations financières douteuses, s'appuie toujours sur les efforts complémentaires déployés par les institutions financières et les intermédiaires financiers du Canada. Leur application rigoureuse des régimes de lutte contre le blanchiment d'argent/le financement d'activités terroristes est un moyen de dissuasion puissant pour les personnes portées à recycler des produits de la criminalité et à dissimuler des fonds d'origine illicite par l'intermédiaire de circuits légitimes.

Depuis la création du Centre, un objectif clé consiste à aider les entités et les intermédiaires financiers à comprendre et à respecter leurs obligations aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des règlements qui s'y rattachent.

La production de renseignements financiers de grande qualité et en temps opportun dépend de la mesure dans laquelle les entités déclarantes s'acquittent de leurs obligations en matière de déclaration et veillent à ce que les données déclarées soient de grande qualité. Au Canada, on compte des centaines de milliers d'entités et de particuliers qui, selon les opérations qu'ils effectuent, pourraient tomber sous le coup des exigences de la *Loi* en matière de déclaration, d'identification des clients et de tenue des documents.

Approche de CANAFE en matière de conformité

Une approche coopérative, axée sur le risque, demeure la pierre angulaire du programme d'assurance de la conformité de CANAFE. Au moyen de notre approche axée sur le risque, nous identifions les secteurs ou les personnes qui présentent un risque élevé de non-conformité et nous nous concentrons sur ces entités.

Nos activités liées à la conformité s'appuient toujours sur les relations et la sensibilisation établies au sein de tous les secteurs d'entités déclarantes. Nous sommes d'avis qu'en 2005-2006 nos activités liées à la conformité ont été plus efficaces, car les entités déclarantes comprenaient mieux leurs obligations législatives.

Interprétation des politiques

Pour avoir un programme d'assurance de la conformité efficace, il est essentiel de bien interpréter les exigences législatives. Nous veillons chaque jour à ce que nos agents de conformité des bureaux régionaux partout au Canada donnent des interprétations cohérentes de la *Loi* et des Règlements. En outre, cette année nous avons préparé deux bulletins d'interprétation de plus, sur les secteurs des valeurs mobilières et des comptables.

Contrôle de la qualité, de l'opportunité et de la quantité

Nous avons consacré une bonne partie de l'année à restructurer notre capacité d'assurance de la qualité des données en fonction des nouveaux systèmes de déclaration offerts aux entités déclarantes.

Nous pouvons maintenant fournir une rétroaction instantanée aux entités déclarantes qui transmettent leurs déclarations et les informer des problèmes récurrents que présente la qualité de leurs données. Cette façon de procéder nous permet de renforcer la qualité des données reçues pendant l'année en facilitant la détection précoce des problèmes liés à la qualité des données et en donnant une rétroaction accrue aux entités déclarantes, au sujet de leurs déclarations.

Cette année, les mécanismes de déclaration existants ont été regroupés en un site Web sécurisé, appelé le système F2R. Ce nouveau système offre une méthode conviviale pour préparer et soumettre des déclarations à CANAFE.

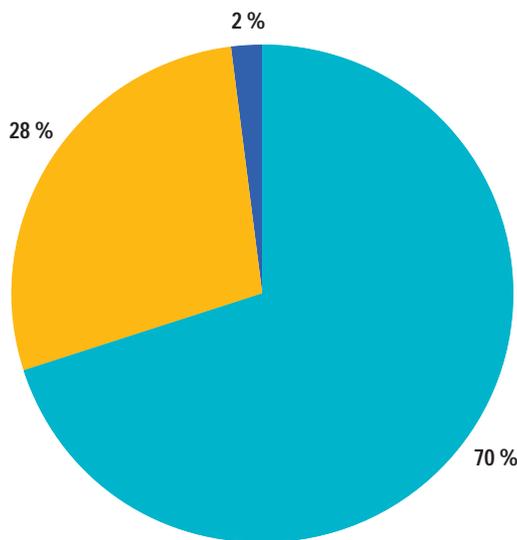
Le graphique à barres ci-bas illustre l'augmentation constante du nombre de déclarations reçues par CANAFE depuis 2001-2002. Le Centre compte actuellement quelque 37 millions de déclarations dans sa base de données.

Examens

Au moyen de diverses techniques, nous avons mené des examens qui ont porté sur tous les secteurs d'entités déclarantes, en 2005-2006. Avant de pouvoir mener des examens, les agents de conformité de CANAFE doivent suivre une formation rigoureuse.

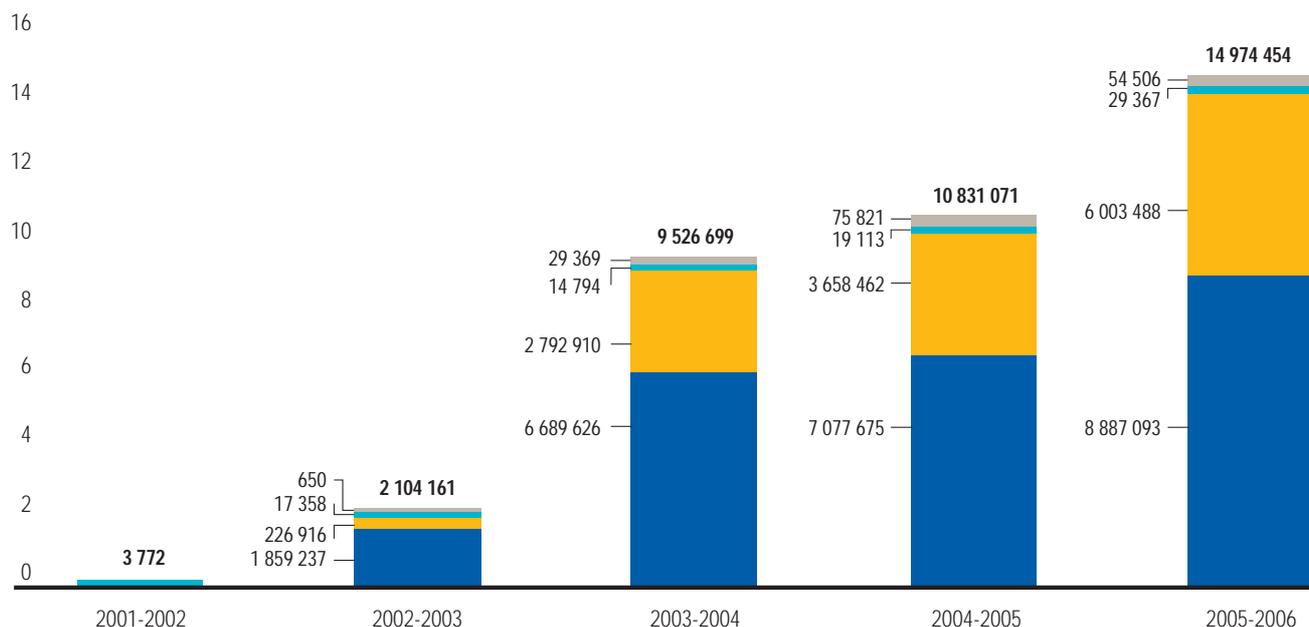
Déclarations d'opérations douteuses, par secteur, 2005-2006

- Entités financières (banques, coopératives de crédit, caisses populaires, sociétés de fiducie et de prêt)
- Personnes se livrant à des opérations de change, entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables
- Autres (casinos, courtiers immobiliers, courtiers en vente mobilières et autres)



Déclarations reçues par catégorie et par exercice

- Déclaration relative aux mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets/rapport de saisie des douanes - DMTEE - RSD
- Déclaration d'opérations douteuses - DOD
- Déclaration d'opérations importantes en espèces - DOIE
- Déclaration de télévirements - DT



Cette année, CANAFE a mené 196 examens sur place. Il a également conclu dix nouvelles ententes autorisant l'échange de renseignements, ou protocoles d'entente (PE), avec des organismes de réglementation nationaux et provinciaux. Les signataires de PE avec CANAFE ont mené pour leur part 96 autres examens, ce qui a permis d'alléger le fardeau réglementaire qui pèse sur les entités déclarantes en limitant les chevauchements au chapitre des examens auxquels elles sont assujetties.

Communication de cas de non-conformité aux organismes d'application de la loi

Le processus d'examen de CANAFE a clairement démontré que la grande majorité des entités déclarantes souhaitent s'acquitter de leurs obligations législatives. Tous nos examens nous ont permis de déceler que seulement un petit nombre d'entités présentaient de graves lacunes en matière de conformité. Lorsqu'il est manifeste qu'une entité déclarante ne fait pas d'effort pour combler les lacunes décelées par CANAFE, le Centre a la possibilité de communiquer un cas de non-conformité aux organismes chargés de l'application de la loi, à des fins d'enquête et de poursuite. En 2005-2006, CANAFE a communiqué trois cas de non-conformité.

Qui doit présenter une demande

- Les entités financières de toutes les catégories (banques, coopératives de crédit, etc.)
- Les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie
- Les courtiers en valeurs mobilières, les gestionnaires de portefeuille et les conseillers en placements autorisés par les provinces
- Les personnes qui se livrent aux opérations de change
- Les entreprises de services monétaires (y compris les services parallèles de remise de fonds comme Hawala, etc.)
- Les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des dépôts et/ou vendent des mandats
- Les comptables et les cabinets d'expertise comptable, les courtiers et les agents immobiliers, dans le cadre de certaines activités pour le compte de leurs clients
- Les casinos (à l'exception de certains casinos temporaires de bienfaisance)
- Les particuliers qui transportent outre-frontière des sommes importantes (par l'intermédiaire de l'ASFC)

Quels renseignements faut-il déclarer

- Les opérations douteuses liées au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes, quelle que soit leur valeur monétaire
- Les biens appartenant à un groupe terroriste et que les entités déclarantes ont en leur possession ou à leur disposition, ou tout renseignement concernant une opération, réelle ou projetée, à l'égard de ces biens
- Les téléversements internationaux de 10 000 \$ ou plus
- Les opérations importantes en espèces de 10 000 \$ ou plus
- Les mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets de 10 000 \$ ou plus

Diffuser des renseignements stratégiques

Pour une unité du renseignement financier comme CANAFE, une fonction permanente consiste à mener des analyses stratégiques qui permettent d'identifier les modes opératoires, les typologies et les tendances qui caractérisent les activités liées à la criminalité et au financement du terrorisme. Grâce à l'analyse de nos communications de cas et aux milliers de déclarations s'y rapportant, nous pouvons soutenir le travail des décideurs et de nos partenaires nationaux des milieux de l'application de la loi et de la sécurité nationale, du secteur financier et de nos homologues internationaux.

La capacité croissante de CANAFE à produire des renseignements se prêtant à une macro-analyse s'appuie sur un certain nombre de facteurs. L'analyse de notre fonds sans cesse croissant de renseignements financiers tactiques nous permet d'avoir un meilleur point de vue des mouvements de fonds d'origine criminelle présumée. Le vaste éventail d'éléments d'information que renferment nos fonds de données nous permet d'élargir la base de connaissances acquises pendant ces cinq dernières années passées à recueillir des déclarations d'opérations financières et à repérer les opérations douteuses. Nous constatons également une consolidation, d'une année sur l'autre, de notre capacité à analyser et à explorer les données provenant d'une diversité de sources.

Macro-analyse de nos cas

En 2005-2006, grâce à la macro-analyse de nos communications sur des cas et des déclarations d'opérations s'y rapportant, nous avons appris à mieux saisir la nature des cas présumés de blanchiment d'argent liés à la fraude et aux drogues illicites, ainsi que des cas présumés de financement des activités terroristes. Nous avons transmis nos constatations concernant les modes opératoires et

les caractéristiques de ces cas à nos partenaires fédéraux, aux secteurs d'entités déclarantes et aux organismes d'application de la loi.

Les opérations financières liées à la drogue consistaient largement en des opérations en espèces d'une valeur souvent très élevée. L'activité financière passait fréquemment par des opérations de change et par des casinos et comprenait des mouvements matériels ou électroniques de fonds à destination ou en provenance du Canada.

On a constaté des dépôts de fonds, de chèques ou de traites bancaires ainsi que des opérations de change multiples et répétés. Ces activités ont fréquemment été portées à notre attention par l'intermédiaire des déclarations d'opérations douteuses soumises par des entités déclarantes financières.

Grâce aux travaux que nous menons de concert avec les entités déclarantes comme les banques, les personnes se livrant aux opérations de change et les casinos, les entités sont sensibilisées à ce type d'activité, et les déclarations d'opérations douteuses qu'elles nous transmettent jouent un rôle important pour déceler les cas de blanchiment d'argent.

Au cours des années passées, nous avons également découvert de sérieux cas de fraude, dont certains en sont maintenant à l'étape des poursuites. Parallèlement au montant important que ces types de cas représentent, il est intéressant de noter les techniques complexes que déploient les criminels pour recycler leurs profits. Pour ce type d'activité criminelle présumée, nous pouvons habituellement établir certaines caractéristiques communes : d'importants mouvements de fonds outre-mer, le recours à de multiples entreprises réelles et fictives pour disperser et dissimuler les itinéraires empruntés par l'argent, et des fonds canalisés de comptes multiples vers des comptes uniques pour ensuite être dispersés à l'échelle mondiale dans des comptes multiples.

Une autre caractéristique, qui souvent distingue ces types de cas des cas présumés liés à la drogue, tient au nombre moins élevé de déclarations d'opérations douteuses, d'où la difficulté à déceler ces réseaux, car ils comprennent des opérations complexes et multiples qui ne sont pas des opérations en espèces, en territoire étranger.

En ce qui touche le financement d'activités terroristes, nous avons constaté qu'un pourcentage élevé de nos communications de cas avait une composante internationale, au sens où des téléversements avaient lieu fréquemment vers des destinations particulièrement préoccupantes. Nous avons aussi constaté que pour de nombreux cas, d'importants dépôts en espèces étaient faits dans des comptes personnels ou des comptes d'affaires, qui étaient souvent par la suite suivis de téléversements internationaux. On a également établi un lien entre les activités criminelles et un certain nombre de communications sur des cas présumés de financement d'activités terroristes, y compris la fraude et le trafic de stupéfiants. Enfin, les organismes à but non lucratif figurent dans approximativement un tiers des communications de cas liés au financement d'activités terroristes et à des menaces à la sécurité du Canada.

Échange de renseignements stratégiques avec des unités du renseignement financier étrangères

L'élaboration et le partage de renseignements stratégiques à l'échelle internationale sont un élément essentiel de la lutte menée pour contrecarrer le pouvoir et les profits du crime organisé et du terrorisme.

CANAFE joue un rôle actif au sein de groupes d'experts nationaux et internationaux qui luttent contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, et il participe à des réunions tenues à l'échelle internationale sur les typologies et à des ateliers sur l'analyse de renseignements stratégiques. Nous encourageons les unités du renseignement financier à avoir la plus grande envergure possible pour déceler les mouvements de fonds d'un pays à l'autre.

Au cours de l'année écoulée, nous avons effectué 28 communications destinées à neuf unités du renseignement financier (URF) étrangères. Nous avons également transmis des renseignements aux organismes d'application de la loi canadiens, après avoir obtenu l'accord des URF étrangères pour diffuser leur information.

Notre analyse des communications provenant de l'étranger ont révélé certaines caractéristiques communes, à savoir le mouvement hypercomplexe des fonds ou des explications inhabituelles ou non réalistes de l'évolution des comptes d'affaires. Nous avons également constaté l'importance et/ou le mouvement rapide des fonds, par exemple des téléversements multiples ont été effectués dans un compte, puis rapidement transférés dans un autre compte (le même jour ou dans un laps de temps relativement court) et des téléversements multiples et répétés (le même jour ou dans un laps de temps relativement court) alors qu'une opération unique aurait été plus efficace.

Une analyse plus poussée des déclarations de téléversements (DT) comprises dans les communications destinées à des URF étrangères a révélé que près d'un tiers des cas comprenaient des opérations qui émanaient d'un pays étranger et passaient par le Canada avant de parvenir à un bénéficiaire dans un pays étranger.

Le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes sont des phénomènes souvent d'ampleur internationale. C'est pourquoi la loi canadienne exige la déclaration des téléversements internationaux de 10 000 \$ ou plus. CANAFE est l'une des quelques URF dans le monde à recevoir ce genre de déclaration. Nous avons trouvé que les renseignements sur les téléversements étaient utiles pour déterminer les cas soupçonnés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes. Le recueil des DT assure la détection d'un volume considérable d'activités douteuses, et nos analyses ne cessent de démontrer l'intérêt que présentent de telles déclarations.



Investir dans la technologie

Des systèmes d'information perfectionnés sont essentiels pour assurer l'intégrité et la qualité de l'information versée dans notre base de données et améliorer l'efficacité des analystes financiers de CANAFE. En effet, la capacité des analystes à déceler des fonds d'origine criminelle présumée est considérablement accrue s'ils disposent d'instruments perfectionnés leur permettant de gérer et d'explorer efficacement notre base de données croissante, qui contient désormais plus de 37 millions de déclarations.

L'année dernière, nous avons instauré une série de mises à niveau de nos principaux systèmes. La première étape a consisté à mettre en œuvre un système de saisie des données plus stable et simplifié pour les entités déclarantes. Le nouveau système en ligne, appelé le système F2R, améliorera la qualité des déclarations reçues et, en fin de compte, la qualité des renseignements que nous produisons. Cette première étape de la mise en œuvre graduelle d'une nouvelle génération de systèmes est un jalon important dans l'évolution de CANAFE.

Une autre composante essentielle consiste à élaborer de nouvelles applications pour renforcer nos capacités d'analyse. Grâce à ces mesures, nous améliorons la qualité de nos communications de cas et nous élargissons la portée de nos renseignements stratégiques.

Étant donné la nature unique de notre mandat, notre volume élevé de données et nos préoccupations en matière de sécurité, CANAFE ne peut adopter une TI « standard ». Toute nouvelle solution TI doit

être adaptée à nos spécifications. L'équipe de TI de CANAFE est très bien formée et dévouée à la tâche.

Pour être à la hauteur de notre engagement consistant à respecter les normes les plus élevées de protection des renseignements personnels et de sécurité, nous avons renforcé les protections concernant nos fonds de renseignements. Des modifications apportées à notre infrastructure technologique ont en effet consolidé la surveillance de la sécurité et les capacités d'alerte.

Contribuer aux efforts nationaux de lutte contre le blanchiment d'argent

Le produit le plus important de CANAFE prend la forme de renseignements financiers de grande qualité communiqués en temps opportun, pour aider les organismes d'application de la loi et le SCRS à mener leurs enquêtes et poursuites. En 2005-2006, nous avons soutenu le produit essentiel de CANAFE en renforçant nos relations avec nos clients et en améliorant notre compréhension de leurs besoins en matière de renseignements.

Dans le cadre de l'effort que nous déployons pour améliorer nos renseignements, nous accompagnons désormais nos communications de formulaires de rétroaction. Nous avons constaté avec plaisir que la majorité des commentaires ont confirmé la valeur de nos renseignements. Les commentaires que nous avons reçus indiquaient que nos communications avaient pour effet de compléter l'information recueillie sur des cibles

connues, d'attirer l'attention sur des cibles autrefois inconnues, de renforcer des cas devant faire l'objet de poursuites, sans compter leur contribution importante au renseignement. De plus, le graphique compris dans les communications (voir l'exemple donné à la page 14) a été considéré comme très utile.

La rétroaction recueillie indiquait également que l'opportunité des communications posait parfois un problème. Nous nous attaquons à la question en examinant notre processus opérationnel. De plus, le financement additionnel destiné à CANAFE dans le budget fédéral de 2006 nous permettra de consacrer davantage de ressources à l'atteinte de cet objectif.

Pour encore mieux faire connaître notre mandat et nos renseignements, nous avons organisé plus de 500 exposés, séances de formation et d'information à l'intention des services de police partout au pays. Nous avons terminé le travail amorcé pour la rédaction d'un document portant sur les pratiques exemplaires et visant à aider les organismes d'application de la loi à fournir des renseignements de façon volontaire, car cette information facilite les analyses et peut donner lieu à des communications de cas plus pertinentes et en temps plus opportun.

CANAFE a également continué de contribuer aux forums nationaux qui se penchent sur les questions de sécurité publique et de sécurité nationale. Dans le passé, par exemple, nous avons participé aux travaux du Comité national de coordination sur le crime organisé.

Une des grandes réalisations au cours de l'année visée par le rapport a été la préparation du document de consultation du gouvernement, en juin 2005, intitulé « Améliorer le régime canadien de lutte contre le blanchiment des capitaux et le

financement des activités terroristes ». Le ministère des Finances a tenu des consultations auprès des intervenants au sujet des propositions présentées, dont l'objectif est de s'assurer que le régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes demeure puissant et efficace et respecte toujours les obligations internationales.

Si elles sont mises en œuvre, de nombreuses propositions auraient d'importantes répercussions sur le processus opérationnel de CANAFE. Par exemple, une des recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux exige que les entreprises comme les entreprises de services de transfert de fonds ou de vente de titres négociables et les personnes qui se livrent aux opérations de change soient enregistrées ou agréées afin de faciliter la conformité aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. En conséquence, l'une des modifications proposées serait d'amener CANAFE à jouer un rôle de registraire pour toutes ces entreprises au Canada.

Appuyer la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Les phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes sont des crimes outre-frontière, et les relations internationales de CANAFE aident à situer le Canada sur la scène mondiale dans la lutte contre le crime. Bon nombre de nos communications de renseignements ont une dimension internationale.

Ententes conclues avec des URF étrangères en 2005-2006

Argentine	Colombie	Guernesey	Pays-Bas
Aruba	Corée du Sud	Îles Caimans	Portugal
Australie	Danemark	Israël	Royaume-Uni
Bahamas	El Salvador	Italie	Singapour
Barbade	Espagne	Lettonie	Slovénie
Belgique	États-Unis d'Amérique	Mexique	Ukraine
Bulgarie	Finlande	Monaco	
Chypre	France	Panama	

Les liens que nous entretenons avec les unités du renseignement financier (URF) étrangères et notre adhésion au Groupe Egmont sont essentiels à notre efficacité à l'échelle internationale. L'année dernière, nous avons mené un certain nombre d'initiatives pour faciliter l'échange de renseignements entre les URF et aider à mettre en place la capacité technologique requise, le cas échéant. Dans le cadre des efforts déployés, nous avons conclu de nouveaux protocoles d'entente internationaux qui prévoient l'échange de renseignements. Nous avons soutenu fermement l'évolution du Groupe Egmont et mis en place une stratégie d'aide aux URF étrangères.

En 2005-2006, nous avons procédé à 28 communications de cas à neuf unités du renseignement financier étrangères. Plus de 6 400 transactions étaient visées par ces communications.

Protocoles d'entente

Au cours de cet exercice, avec l'accord du ministre des Finances, nous avons élargi notre réseau en signant des protocoles d'entente internationaux avec dix URF, ce qui porte le nombre total d'ententes à 30.

Appui à Egmont

Depuis que CANAFE adhère au Groupe Egmont, il soutient les efforts que déploie cet organisme pour promouvoir la collaboration des URF à l'échelle mondiale. Cette année, CANAFE a dirigé l'initiative entreprise pour faciliter la transition d'Egmont afin qu'il devienne une organisation durable et permanente, capable d'apporter une aide à sa centaine de membres, d'aider les URF nouvelles et de participer de façon encore plus efficace, aux côtés d'autres groupes internationaux, à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. CANAFE a également fait partie de plusieurs groupes de travail d'Egmont.

Aide aux unités du renseignement financier

Au cours de l'année, nous avons reçu plusieurs délégations d'URF étrangères qui souhaitent connaître le fonctionnement de CANAFE, en particulier dans le secteur de la réception

électronique des renseignements et de l'appui TI aux opérations. Pour répondre à leur intérêt, nous avons commencé à élaborer un programme d'aide aux URF, en particulier aux URF occupées à mettre en place leurs capacités opérationnelles. À ce chapitre, nous avons bénéficié du Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes du gouvernement du Canada. En effet, le financement du Programme nous a permis de tenir une séance d'information à l'intention des représentants des URF de quatre pays, et de travailler avec notre homologue américain, FinCEN, pour évaluer les besoins d'une importante URF nouvellement créée.

Remplir notre mandat de sensibilisation du public

À CANAFE, les activités liées aux communications permettent d'aider et d'informer les entités déclarantes, et d'accroître la sensibilisation du public aux questions liées au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes. Notre site Web, le centre d'appels, les brochures et les bulletins d'information, et bien sûr le présent rapport annuel, sont tous des éléments essentiels de notre effort en matière de communications.

Sensibilisation du public

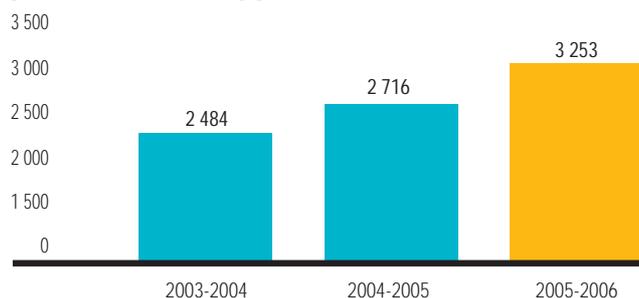
Au cours de l'année, le directeur de CANAFE, Horst Intscher, a prononcé le discours-programme à l'occasion de la Conférence 2005 sur le blanchiment d'argent au Canada, qui s'est tenue à Vancouver, et de la Wilton Park Conference sur la lutte contre le financement du terroriste international, qui a eu lieu à Wilton Park au Royaume-Uni.

Un aspect essentiel du programme d'assurance de la qualité de CANAFE consiste à mener de nombreuses activités de sensibilisation auprès des entités déclarantes qui adoptent une approche éducative à l'égard des obligations législatives. Cette année, près de 600 exposés, réunions et séminaires ont été organisés à l'intention des entités déclarantes et des associations, et 14 900 personnes y ont assisté; c'est donc une hausse considérable par rapport au nombre enregistré l'année dernière.

Lignes directrices en vigueur en 2005-2006

1. Renseignements généraux
2. Opérations douteuses
- 3A. Déclaration des opérations douteuses par voie électronique
- 3B. Déclaration des opérations douteuses sur support papier
4. Mise en œuvre d'un programme de conformité
5. Déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste
6. Tenue de documents et identification des clients
- 7A. Déclaration d'opérations importantes en espèces par voie électronique
- 7B. Déclaration d'opérations importantes en espèces sur support papier
- 8A. Déclaration à CANAFE par voie électronique des téléversements autres que les messages SWIFT
- 8B. Déclaration à CANAFE des téléversements SWIFT
- 8C. Déclaration à CANAFE sur support papier des téléversements autres que les messages SWIFT
9. Option de remplacement de la déclaration relative aux opérations importantes en espèces à CANAFE

Demandes de renseignements reçues par le centre d'appels



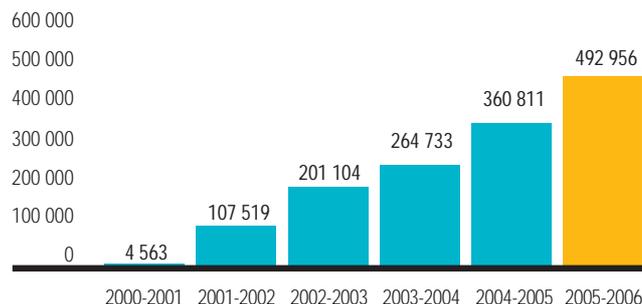
Centre d'appels

Le centre d'appels est accessible douze heures par jour, du lundi au vendredi, et les agents d'information répondent aux demandes de renseignements généraux concernant les activités de CANAFE ainsi qu'à des questions plus précises sur les exigences en matière de déclarations.

Rapport annuel

Le Rapport annuel, affiché dans le site Web de CANAFE, constitue une ligne de communication essentielle avec le public, mais tout particulièrement avec les partenaires et les intervenants nationaux, et avec les particuliers et les institutions membres du réseau international de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Il a pour but de décrire les activités, les buts et les réalisations du Centre.

Visites du site Web



Site Web

Le site Web de CANAFE occupe une place essentielle pour venir en aide aux entités déclarantes qui sont assujetties à la *Loi*. Une série de lignes directrices, rédigées de façon simple et fréquemment mises à jour, est particulièrement utile, et elle aide des secteurs précis qui doivent s'acquitter d'obligations, notamment en matière de déclaration. Le site Web, qui est constamment amélioré et perfectionné, tient aussi lieu de source d'information pour les partenaires du gouvernement et les différents acteurs du réseau international de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes, et il favorise la sensibilisation du public partout dans le monde. Cette année, notre site Web a reçu 492 956 visites, soit une augmentation de 37 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Brochures et bulletins d'information

Au cours de cet exercice, CANAFE a distribué 136 235 brochures, bulletins d'information et autres documents à un vaste public, notamment les organismes d'application de la loi, les entités déclarantes et le grand public.

Comparutions devant le Parlement

Les comparutions de CANAFE devant des comités parlementaires nous ont donné l'occasion d'expliquer notre mandat et nos activités et de rendre compte de nos résultats dans l'intérêt des Canadiens.

Maintenir l'excellence organisationnelle

Au cours des six années passées, l'ampleur et la complexité de nos activités se sont énormément accrues. L'exécution de notre mandat avec une efficacité soutenue exige une très grande capacité d'adaptation pour réagir face au changement qui s'opère dans notre milieu de travail.

Au cours de l'automne de 2005, nous avons remanié notre structure organisationnelle. Un objectif clé consistait à renforcer notre capacité en regroupant nos principales fonctions opérationnelles d'analyse et d'assurance de la qualité en un secteur. Les changements ont également consisté à rationaliser les échelons les plus élevés de la direction et à mieux intégrer plusieurs responsabilités de planification et de gestion ministérielle.

Effectif de CANAFE

- 180 employés
- Moyenne d'âge de 38 ans
- 51 % sont des femmes
- 17 % sont membres de minorités visibles
- 62 % ont de l'expérience dans le secteur privé
- 38 % ont de l'expérience dans le secteur public

Effectif et rendement

Notre effectif dévoué constitue la pièce maîtresse de notre entreprise. Au cours de l'année écoulée, nous avons renforcé nos investissements dans les activités d'apprentissage. Pour ce faire, nous avons mené des initiatives ciblées sur les compétences que nos employés doivent posséder pour être en mesure de relever de nouveaux défis dans leur domaine de travail, qu'il s'agisse des opérations, de l'administration ou de la gestion. Nous avons également continué à récompenser l'excellence grâce à un modèle souple de gestion des ressources humaines qui allie les pratiques exemplaires adoptées dans la fonction publique à des approches novatrices provenant d'autres secteurs.

Protéger les renseignements personnels

La protection des renseignements personnels que CANAFE reçoit fait partie intégrante de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*, aussi bien que de la *Charte canadienne des droits et libertés* dont les principes imprègnent forcément la *Loi*. En conséquence, les mesures de sécurité les plus strictes sont inextricablement liées à tous les aspects de nos activités et sont constamment renforcées.

En vertu de la *Loi*, CANAFE est tenu de fonctionner de façon autonome par rapport aux organismes d'application de la loi et à d'autres ministères et organismes. Des restrictions bien définies sont prescrites quant aux renseignements que CANAFE peut recueillir et communiquer, et nous avons adopté une panoplie de mesures de sécurité pour protéger les renseignements que nous détenons contre la communication non autorisée. Par ailleurs, la *Loi* précise que les déclarations et les renseignements reçus ou recueillis par CANAFE doivent être détruits dans un délai prescrit.

Activités menées par CANAFE pour assurer la protection des renseignements personnels

Milieu physique

Un programme de sécurité vigoureux et intégré a été instauré dans les bureaux d'Ottawa et les bureaux régionaux pour empêcher tout accès non autorisé aux installations et aux systèmes électroniques de CANAFE. Les mesures en place comprennent des dispositifs de détection d'intrusion et des pare-feu à la fine pointe de la technologie. Les systèmes électroniques internes utilisés dans l'exercice de notre fonction d'analyse ne sont évidemment pas accessibles sur Internet. À l'extérieur de CANAFE, personne ne peut accéder à notre base de données.

Continuité des opérations

De nos jours, planifier pour assurer la protection des renseignements personnels en cas d'urgence est une tâche essentielle. Bien qu'il soit probable que la plupart des situations d'urgence soient temporaires et de nature locale, par exemple des pannes d'électricité, CANAFE s'est doté de stratégies et de plans propres à chacun de ses secteurs pour protéger les renseignements personnels dans l'éventualité peu probable de situations d'urgence plus graves.

Personnel/Information

Des logiciels complexes d'authentification et d'identification biométrique permettent de contrôler l'accès aux installations et aux données. L'accès à notre base de données est restreint aux employés qui possèdent la cote de sécurité requise et à ceux qui exercent des fonctions exigeant qu'ils possèdent les renseignements.

Au chapitre de la formation du personnel, CANAFE doit s'assurer que tous les employés sont pleinement conscients de leur obligation de protéger les renseignements personnels et des procédures à suivre à cette fin. Tous les membres de notre personnel sont bien au courant des lourdes sanctions imposées en cas de communication non autorisée des renseignements, soit un emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans ou une amende pouvant s'élever à 500 000 \$, ou les deux.

Nous sommes déterminés à assurer la protection de la vie privée des Canadiens, et nous continuons de faire preuve de la plus grande vigilance pour prendre toutes les précautions requises pour assumer cette responsabilité.

Tous les employés de CANAFE sont assujettis à un contrôle approfondi de la fiabilité et ils doivent obtenir une cote de sécurité élevée.

Il va sans dire que nos mesures pour assurer la protection des renseignements sont particulièrement rigoureuses, tout comme la vigilance avec laquelle elles sont suivies.

Des évaluations de la menace et du risque, et des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée sont des méthodes courantes pour veiller à ce

que nos systèmes et nos processus respectent ou dépassent les normes adoptées au sein du gouvernement. Pour assurer la sécurité, nous avons adopté une approche multidimensionnelle qui englobe tous les secteurs, à savoir le milieu physique, le personnel ainsi que des secteurs qui se rapportent précisément à la protection des renseignements.

PRIORITÉS POUR 2006-2007 PRÉPARER LE PROCHAIN EXERCICE

Les réalisations de CANAFE pendant l'année écoulée reposaient sur notre engagement à communiquer des renseignements utiles et en temps opportun aux organismes d'application de la loi et au SCRS, à exécuter un programme vigoureux d'assurance de la qualité et à transmettre des renseignements stratégiques à nos partenaires nationaux et internationaux. Ces volets de notre mandat demeureront les critères au regard desquels nous évaluerons notre succès.

Nous devons également nous préparer à relever de nouveaux défis et à saisir de nouvelles possibilités au cours de l'année à venir. De concert avec le ministère des Finances et d'autres ministères, nous anticipons les changements qui pourraient découler d'un certain nombre de développements tant au pays qu'à l'étranger.

Les mesures proposées dans le document de consultation de 2005 du gouvernement et l'examen parlementaire de 2006 de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* pourraient résulter en l'apport d'améliorations à notre régime national de lutte contre le blanchiment d'argent.

L'engagement du gouvernement à soutenir les capacités existantes pour lutter contre le crime organisé et le terrorisme a de nouveau été souligné dans le budget de 2006. Outre le besoin de présenter un projet de loi renforcé dès que possible, le budget a insisté sur l'obligation du Canada à s'adapter aux normes et aux risques qui prévalent sur la scène internationale.

Il est particulièrement important de faire preuve de leadership sur la scène internationale car le Canada se prépare à présider le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, à

compter de juillet 2006. Les Quarante plus Neuf recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, le GAFI, constituent la norme internationale qui régit la détection et la prévention du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Pour assurer la contribution de CANAFE au leadership du Canada sur la scène internationale, nous jouerons un rôle puissant pour soutenir le Groupe Egmont et sa promotion d'une coopération soutenue et d'un renforcement des capacités à l'échelle des unités du renseignement financier (URF) étrangères.

Pour renforcer notre régime national et respecter nos obligations internationales, nous veillons à nous préparer à satisfaire aux nouvelles exigences. Pour ce faire, nous pourrions devoir allonger la liste actuelle des renseignements que CANAFE peut communiquer en un premier temps aux organismes d'application de la loi et du renseignement, et accroître les exigences en matière d'identification des clients, de diligence raisonnable et de tenue des documents. D'autres changements pourraient également consister en l'établissement de nouveaux secteurs d'entités déclarantes et en un système d'enregistrement des entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables et de courtiers de change.

De concert avec le ministère des Finances, CANAFE continuera de se pencher sur les questions à plus long terme et leurs répercussions. L'offre de nouveaux types de services financiers s'accompagne de nouveaux moyens de dissimuler et de faire circuler des fonds illicites, et CANAFE continuera de porter une attention particulière à ces défis et à donner des conseils opérationnels sur la façon de les relever. L'utilisation des guichets automatiques bancaires indépendants, la télématique bancaire et la monnaie électronique sont quelques-uns des secteurs qui feront l'objet d'une surveillance.

Priorités de CANAFE pour 2006-2007

- Communiquer en temps opportun des renseignements financiers de grande qualité aux organismes d'application de la loi, au SCRS et aux unités du renseignement financier étrangères.
- Assurer la conformité à la *Loi*.
- Diffuser des renseignements stratégiques sur le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes aux partenaires, aux intervenants et au grand public.

1. COMMUNIQUER EN TEMPS OPPORTUN DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS DE GRANDE QUALITÉ AUX ORGANISMES D'APPLICATION DE LA LOI, AU SCRS AINSI QU'AUX UNITÉS DU RENSEIGNEMENT FINANCIER ÉTRANGÈRES.

RÉSULTAT PRÉVU : *Analyse du renseignement financier et communication de renseignements largement acceptés et utilisés lors d'enquêtes menées par les organismes d'application de la loi, le SCRS et des unités du renseignement financier étrangères.*

CANAFE continuera d'améliorer son produit, à savoir les renseignements financiers.

À cette fin, nous mettons en service une nouvelle génération de systèmes qui permettront d'effectuer des analyses d'une portée et d'une profondeur accrues. Nous continuerons également de renforcer nos relations avec les destinataires de nos communications pour comprendre leurs priorités et l'évolution de leurs besoins permanents. Nous avons dressé un cadre de rétroaction pour recevoir et gérer nos communications qui dicteront l'élaboration de nos renseignements afin de mieux répondre aux besoins des enquêteurs.

2. ASSURER LA CONFORMITÉ À LA LOI

RÉSULTAT PRÉVU : *Accroître la conformité à la Loi par les entités déclarantes au moyen d'un mécanisme plus rigoureux de dissuasion et de détection de la non-conformité. La mise à exécution de cette priorité passera par un programme d'assurance de la conformité axé sur le risque prévoyant des activités de sensibilisation, le contrôle de la qualité des données, des questionnaires de conformité et des examens de la conformité ainsi que des mesures correctives appropriées dans les cas de non-conformité.*

Nous continuerons d'élargir nos activités menées avec de nombreuses personnes et entreprises identifiées comme des entités déclarantes, afin d'assurer la conformité à la *Loi*. Le travail entrepris par les entités et les institutions financières pour mettre en place de solides régimes de conformité renforce considérablement la vigilance et les examens minutieux aux lignes de front, où se déroulent les opérations financières. L'application vigoureuse des éléments clés du programme d'assurance de la qualité demeurera essentielle à notre succès.

Les futures modifications législatives et réglementaires pourraient consister à mettre en œuvre un système d'enregistrement des entreprises de transfert de fonds ou de vente de titres négociables et de courtiers de change, et à accroître le nombre de secteurs d'entités déclarantes assujetties à la *Loi* pour y inclure les courtiers en métaux précieux et en pierres précieuses, les promoteurs immobiliers et les notaires (en Colombie-Britannique). Parmi les autres mesures proposées, mentionnons le renforcement des instruments d'assurance de la conformité de CANAFE, notamment la mise en place d'un régime d'amendes administratives en cas de non-conformité.

Dans le cadre du régime actuel de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes de CANAFE, nous continuerons de promouvoir la conformité aux exigences législatives par les entités déclarantes, à l'échelle du pays. En outre, nous poursuivrons notre activité de sensibilisation auprès des nouveaux secteurs d'entités déclarantes afin qu'ils soient informés des nouvelles exigences et qu'ils s'y conforment.

3. DIFFUSER DES RENSEIGNEMENTS STRATÉGIQUES SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT ET LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS TERRORISTES AUX PARTENAIRES, AUX INTERVENANTS ET AU GRAND PUBLIC

RÉSULTAT PRÉVU : *Fournir des renseignements, des conseils et des analyses stratégiques qui permettent de mieux connaître et comprendre les phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes et qui président à l'élaboration de contre-stratégies canadiennes et multilatérales efficaces.*

Nous continuerons d'élaborer des renseignements stratégiques et de renforcer nos relations avec les principaux intervenants. Nous tiendrons des consultations auprès des entités déclarantes et des organismes d'application de la loi et du renseignement, pour diffuser des renseignements financiers stratégiques qui présentent un intérêt pour eux.

Sur la scène internationale, nous continuerons de renforcer nos relations de travail avec les unités du renseignement financier (URF) étrangères et de fournir une aide technique aux URF en développement. À cette fin, nous collaborerons avec nos partenaires du gouvernement canadien et avec les URF étrangères, les organisations internationales comme le Groupe Egmont, le GAFI, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et le Programme mondial des Nations Unies contre le blanchiment d'argent.

Dans le cadre du mandat prescrit par la *Loi*, CANAFE vise à mieux faire connaître les phénomènes du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes. Outre les nombreux exposés que nous présentons partout au Canada, nous utilisons des moyens comme notre site Web, des publications et le présent rapport annuel pour fournir de l'information concernant de tels phénomènes.

ANNEXE I

États financiers de CANAFE

ANNEXE II

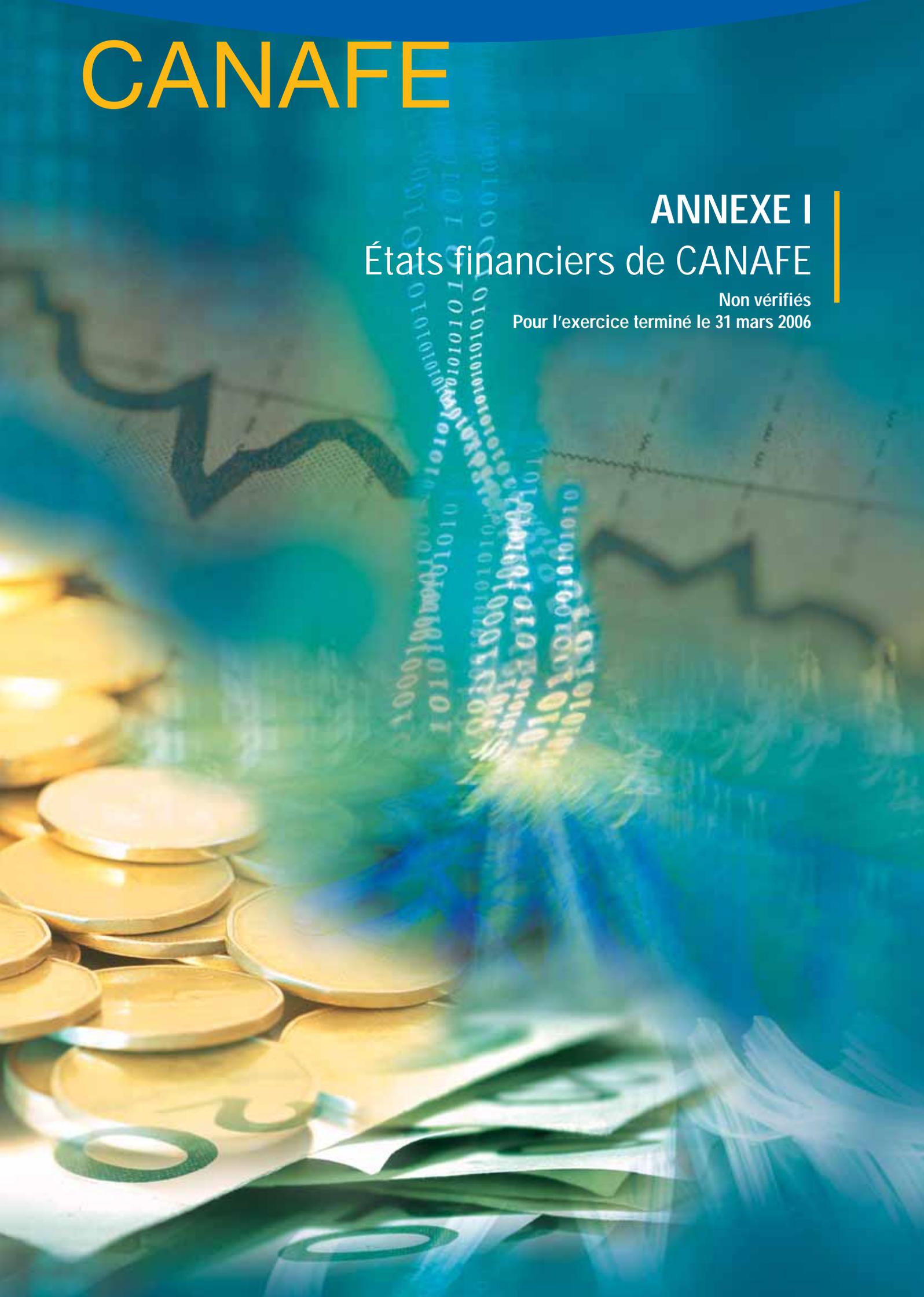
Lexique des termes et acronymes

ANNEXE III

Processus opérationnel de CANAFE



CANAFE



ANNEXE I

États financiers de CANAFE

Non vérifiés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE).

La direction a préparé les états financiers conformément aux normes comptables du Conseil du Trésor, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale. Les présents états financiers devraient également être consultés en se référant aux principales conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a conçu et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif du gouvernement sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de l'organisation et que les opérations sont exécutées conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses règlements ainsi qu'aux politiques et aux exigences législatives de CANAFE.

Les opérations et états financiers de CANAFE n'ont pas été vérifiés.

Le directeur,



Horst Intscher
CANAFE
Ottawa, Canada

La sous-directrice, Stratégies et Partenariats,
Agent financier supérieur,



Glynnis French
CANAFE
Ottawa, Canada

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

ÉTAT DES RÉSULTATS (non vérifié)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en dollars)	2006	2005
		(chiffres reclassés, note 3)
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Salaires et avantages sociaux	19 776 933	19 986 169
Amortissement des immobilisations corporelles	3 297 513	7 830 047
Installations	2 616 843	2 590 430
Réparations et entretien	2 122 319	2 256 152
Services professionnels et spéciaux	2 106 956	2 461 213
Déplacements et réinstallations	1 064 808	633 896
Services de télécommunications	735 104	746 664
Services publics, fournitures et approvisionnements	407 998	316 531
Machines et matériel	360 527	256 127
Perte sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	326 199	-
Information	253 064	210 226
Autres charges	70 916	169 580
COÛT DE FONCTIONNEMENT NET	33 139 180	37 457 035

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non vérifié)

Au 31 mars 2006

(en dollars)	2006	2005
		(chiffres reclassés, note 3)
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 5)	71 773	447 905
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	70 353	89 558
Immobilisations corporelles (note 6)	13 381 193	12 476 498
	13 451 546	12 566 056
TOTAL DES ACTIFS	13 523 319	13 013 961
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	2 890 544	4 378 590
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	785 579	749 593
Indemnités de départ (note 7)	4 017 978	3 944 566
	7 694 101	9 072 749
Avoir du Canada	5 829 218	3 941 212
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'AVOIR DU CANADA	13 523 319	13 013 961

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA (non vérifié)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en dollars)	2006	2005
		(chiffres reclassés, note 3)
AVOIR DU CANADA, DÉBUT DE L'EXERCICE	3 941 212	8 747 791
Coût de fonctionnement net	(33 139 180)	(37 457 035)
Crédits de l'exercice utilisés (note 4)	32 360 449	31 019 627
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	(80 333)	(106 085)
Variation de la situation nette du Trésor (note 4)	1 527 420	398 314
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 9)	1 219 650	1 338 600
AVOIR DU CANADA, FIN DE L'EXERCICE	5 829 218	3 941 212

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (non vérifié)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

(en dollars)	2006	2005
		(chiffres reclassés, note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net	33 139 180	37 457 035
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 297 513)	(7 830 047)
Perte sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	(326 199)	-
Services fournis gratuitement	(1 219 650)	(1 338 600)
Variations dans l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des passifs	1 378 648	(459 544)
Augmentation (diminution) des débiteurs et des avances	(376 132)	166 213
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(19 205)	89 558
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	29 279 129	28 084 615
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	4 528 407	3 227 241
ENCAISSE NETTE FOURNIE PAR LE GOUVERNEMENT	33 807 536	31 311 856

Immobilisations corporelles (note 6)

Obligations contractuelles (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2006

1. Mandat et objectifs

Le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a été constitué en vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* en juillet 2000 dans le cadre des initiatives nationales de lutte contre le blanchiment d'argent. Cette loi a institué CANAFE comme organisme gouvernemental et employeur distinct, dont le nom figure à l'annexe 1.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Au départ, les principaux objectifs de CANAFE consistaient à détecter et à dissuader les activités de recyclage des produits de la criminalité. Cependant, avec la promulgation de la *Loi antiterroriste* en décembre 2001, CANAFE s'est vu attribuer des responsabilités additionnelles et a obtenu des fonds du gouvernement pour détecter également le financement des activités terroristes. CANAFE assume ses responsabilités en recueillant, en analysant, en évaluant et, le cas échéant, en communiquant des renseignements utiles aux fins des enquêtes et des poursuites relatives aux infractions de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

CANAFE est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à CANAFE ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 4 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

CANAFE fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par CANAFE est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par CANAFE sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères/agences au sein du gouvernement fédéral.

(c) Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice. Elle découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice.

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.
- Les frais juridiques engagés par CANAFE et payés à Justice Canada sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement dans les états financiers.

(e) Avantages sociaux futurs

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime interentreprises administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du centre au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'agence n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii. Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats de la détermination du passif sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(f) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(g) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. CANAFE n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisation	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Produits logiciels	3 ans
Autre matériel, y compris le mobilier	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail et de 10 ans

(h) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés pour les actifs, les passifs, les revenus et les charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ceux-ci sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Changement de méthode comptable

Les chiffres des états financiers de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes aux nouvelles conventions comptables du Conseil du Trésor, publiées en 2005-2006. Le passif au titre des indemnités de départ est maintenant constaté dans les comptes et les états financiers de CANAFE. Ce changement de méthode comptable s'est traduit par une augmentation du coût de fonctionnement net de 181 802 \$, une augmentation du passif au titre des indemnités de départ de 3 944 566 \$, et une réduction nette de l'avoir du Canada au début de l'exercice de 3 762 764 \$.

4. Crédits parlementaires

CANAFE reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice courant ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de CANAFE diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits de l'exercice utilisés

(en dollars)	2006	2005
Coût net de fonctionnement	33 139 180	37 457 035
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement	(1 219 650)	(1 338 600)
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 297 513)	(7 830 047)
Perte sur l'aliénation et la dépréciation des immobilisations corporelles	(326 199)	-
Frais juridiques payés à Justice Canada	(415 506)	(485 243)
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	80 333	106 085
Augmentation des indemnités de vacances et de congés compensatoires	(35 986)	(24 600)
Augmentation des indemnités de départ	(73 412)	(181 802)
	(5 287 933)	(9 754 207)

Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :

Ajouter (déduire) :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 528 407	3 227 241
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(19 205)	89 558
Crédits de l'exercice utilisés	32 360 449	31 019 627

(b) Crédits fournis et utilisés

(en dollars)	2006	2005
Crédits fournis :		
Crédit 30 – Dépenses de fonctionnement	27 663 000	29 032 000
Crédit 30a – Crédit supplémentaire	-	69 237
Crédit 5 – Virement du Conseil du Trésor	3 236 875	-
Crédit 15 – Virement du Conseil du Trésor	-	813 000
Montants législatifs	3 082 784	2 979 131
Moins : Crédits annulés – Fonctionnement	(1 622 210)	(1 873 741)
Crédits de l'exercice utilisés	32 360 449	31 019 627

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice utilisés

(en dollars)	2006	2005
Encaisse nette fournie par le gouvernement	33 807 536	31 311 856
Remboursement de charges d'exercices antérieurs	80 333	106 085
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et des avances	376 132	(166 213)
Variation des créditeurs et des charges à payer	(1 488 046)	260 100
Frais juridiques payés à Justice Canada	(415 506)	(485 243)
Autres rajustements	-	(6 958)
	(1 527 420)	(398 314)
Crédits de l'exercice utilisés	32 360 449	31 019 627

5. Débiteurs et avances

(en dollars)	2006	2005
Débiteurs – Autres ministères et organismes fédéraux	60 743	413 449
Débiteurs – Tiers de l'extérieur	5 280	28 706
Avances aux employés	5 750	5,750
	71 773	447 905

6. Immobilisations corporelles

(en dollars)	Coût pour 2006			
	SOLDE D'OUVERTURE	ACQUISITIONS	ALIÉNATIONS ET RADIATIONS	SOLDE DE CLÔTURE
Machines et matériel	852 059	12 395	231 352	633 102
Matériel informatique	17 296 481	379 261	4 175 570	13 500 172
Produits logiciels	10 275 645	973 714	1 915 186	9 334 173
Autre matériel, y compris le mobilier	3 262 986	137 797	-	3 400 783
Améliorations locatives	5 684 118	30 076	-	5 714 194
Travaux en cours	1 921 040	2, 995 164	-	4 916 204
	39 292 329	4 528 407	6 322 108	37 498 628

(en dollars)	Amortissement cumulé			
	SOLDE D'OUVERTURE	AMORTISSEMENT	ALIÉNATIONS ET RADIATIONS	SOLDE DE CLÔTURE
Machines et matériel	563 882	124 901	148 065	540 718
Matériel informatique	15 540 472	972 839	4 059 738	12 453 573
Produits logiciels	8 143 805	1 310 054	1 788 106	7 665 753
Autre matériel, y compris le mobilier	1 271 216	321 307	-	1 592 523
Améliorations locatives	1 296 456	568 412	-	1 864 868
	26 815 831	3 297 513	5 995 909	24 117 435

(en dollars)	Valeur comptable nette	
	2005	2006
Machines et matériel	288 177	92 384
Matériel informatique	1 756 009	1 046 599
Produits logiciels	2 131 840	1 668 420
Autre matériel, y compris le mobilier	1 991 770	1 808 260
Améliorations locatives	4 387 662	3 849 326
Travaux en cours	1 921 040	4 916 204
	12 476 498	13 381 193

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 s'élève à 3 297 513 \$ (7 830 047 \$ en 2005).

7. Avantages sociaux

(a) Prestations de retraite

Les employés de CANAFE participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans, au taux de 2 p. 100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées selon l'inflation.

Tant les employés que le centre versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006, les charges s'élevaient à 3 082 784 \$ (2 979 131 \$ en 2004-2005), soit environ 2,6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité du centre relativement au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

CANAFE verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final de ceux-ci, conformément à la convention du Conseil du Trésor pertinente. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quel était le passif au titre des indemnités de départ au 31 mars 2006 :

(en dollars)	2006	2005
Passif au titre des indemnités de départ, début de l'exercice	3 944 566	3 762 764
Charge pour l'exercice	412 060	302 772
Prestations versées pendant l'exercice	(338 648)	(120 970)
Passif au titre des indemnités de départ, fin de l'exercice	4 017 978	3 944 566

8. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de CANAFE peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels CANAFE sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de services. CANAFE a conclu des contrats de location de locaux à bureaux avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans quatre endroits au Canada. Les paiements globaux minimums pour chacun des prochains exercices sont les suivants :

(en milliers de dollars)	2006
2006-2007	2 524
2007-2008	2 322
2008-2009	1 065
2009-2010	-
	5 911

9. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, CANAFE est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. CANAFE conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, CANAFE a reçu gratuitement d'autres ministères des services au titre des cotisations de l'employeur aux régimes de soins de la santé et de soins dentaires de l'ordre de 1 219 650 \$ (1 338 600 \$ en 2004-2005). Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités, de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission de chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de CANAFE.

(b) Solde des débiteurs et des créditeurs entre apparentés à la fin de l'exercice

(en dollars)	2006	2005
Débiteurs – Autres ministères et organismes	60 743	413 449
Créditeurs – Autres ministères et organismes	175 606	256 865

10. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Lexique des termes et acronymes

Aide au renforcement des capacités antiterroristes

Programme interministériel géré par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, qui consiste à mettre formation, financement, matériel et assistance technique et juridique à la disposition d'autres pays pour leur permettre de prévenir l'activité terroriste et d'y réagir conformément aux normes internationales.

Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de la prestation de services frontaliers intégrés qui appuient les priorités en matière de sécurité nationale et facilitent la libre circulation des personnes et des marchandises, y compris les animaux et les plantes, qui respectent toutes les exigences de la législation frontalière. www.asfc.gc.ca

Agence du revenu du Canada (ARC)

Organisme du gouvernement fédéral responsable de l'application des lois fiscales au nom du gouvernement du Canada et de la plupart des provinces et des territoires, et de divers programmes de prestations socio-économiques et de programmes d'encouragement exécutés par l'entremise du régime fiscal. www.arc.gc.ca

Bulletin d'interprétation de CANAFE

Document qui donne des interprétations techniques et fait connaître la position de CANAFE concernant certaines dispositions de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et la réglementation connexe.

Comité national de coordination sur le crime organisé

Groupe fédéral composé d'organismes d'application de la loi et de décideurs fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le Comité établit les priorités en matière de politiques nationales et examine les préoccupations que soulève le crime organisé.

Déclaration de biens appartenant à un groupe terroriste

Déclaration que toute entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle sait que des biens qu'elle a en sa possession ou à sa disposition appartiennent ou sont à la disposition d'un groupe terroriste, directement ou non. Sont compris les renseignements sur toute opération, réelle ou projetée, mettant en cause ces biens. Cette déclaration découle d'une prescription du *Code criminel* voulant que ces renseignements soient communiqués à la GRC et au SCRS.

Déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets (DMTEE)

Déclaration devant être produite par une personne qui entre au Canada ou qui en sort en indiquant qu'elle transporte avec elle d'importantes sommes d'argent ou d'autres effets (de 10 000 \$ ou plus) ou par une personne qui envoie par la poste ou expédie de telles sommes à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

Déclaration de saisie des douanes

Déclaration présentée à CANAFE par un agent de l'ASFC qui saisit de l'argent ou des effets pour lesquels une déclaration de mouvements transfrontaliers d'espèces et d'effets aurait dû être produite mais ne l'a pas été.

Déclaration de téléversements (DT)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet de la transmission d'instructions visant le transfert d'une somme de 10 000 \$ ou plus, en provenance ou à destination du Canada, par voie électronique, magnétique ou optique ou au moyen d'un appareil téléphonique ou d'un ordinateur.

Déclaration d'opérations douteuses (DOD)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE au sujet d'une opération financière qui se produit dans le cadre de ses activités et pour laquelle on a des motifs raisonnables de soupçonner qu'elle est liée à une infraction de blanchiment d'argent ou de financement d'activités terroristes.

Déclaration d'opérations importantes en espèces (DOIE)

Déclaration qu'une entité déclarante doit présenter à CANAFE lorsqu'elle reçoit 10 000 \$ ou plus en espèces dans le cadre d'une opération unique ou lorsqu'elle reçoit deux sommes ou plus en espèces qui totalisent 10 000 \$ ou plus qu'elle sait avoir été réalisées au cours d'une même période de vingt-quatre heures par la même personne ou entité ou au nom de celle-ci.

Entités déclarantes

Entités qui doivent déclarer des opérations douteuses et certaines autres opérations à CANAFE. En font partie :

- les entités financières
- les sociétés, les courtiers et les agents d'assurance-vie
- les courtiers en valeurs mobilières
- les personnes qui se livrent aux opérations de change
- les entreprises de services monétaires
- les mandataires de Sa Majesté qui acceptent des dépôts et vendent des mandats
- les comptables
- les courtiers et les agents immobiliers
- certains casinos

Évaluation de la menace et du risque

Évaluation que chaque ministère et organisme fédéral est tenu d'effectuer afin d'identifier les opérations et les données dont la protection est essentielle et de déterminer le niveau et la portée convenables des contrôles à exercer.

Gendarmerie royale du Canada (GRC)

Force nationale de police du Canada.
www.grc.gc.ca

Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI)

Organisme intergouvernemental créé au Sommet du G-7 en 1989 dont le but est de développer et de promouvoir des politiques nationales et internationales visant à lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. www.fatf-gafi.org

Groupe Egmont des unités du renseignement financier

Groupe international fondé en 1995 par des URF travaillant ensemble dans un cadre informel afin de mieux appuyer leurs programmes respectifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (la Loi)

Loi établissant CANAFE et lui permettant de recueillir, d'analyser, d'évaluer et de communiquer des renseignements financiers se rapportant au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes. Adoptée au départ sous le titre de *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, en juin 2000, cette loi a été modifiée en décembre 2001 pour ajouter le financement des activités terroristes au mandat de CANAFE.

Protocole d'entente (PE)

Un document qui décrit les rôles et les responsabilités de chacun des partis en ce qui a trait au partage de renseignements.

Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS)

Agence de sécurité nationale du Canada qui enquête sur les menaces à la sécurité du Canada et rédige des rapports sur le sujet. www.scrs.gc.ca

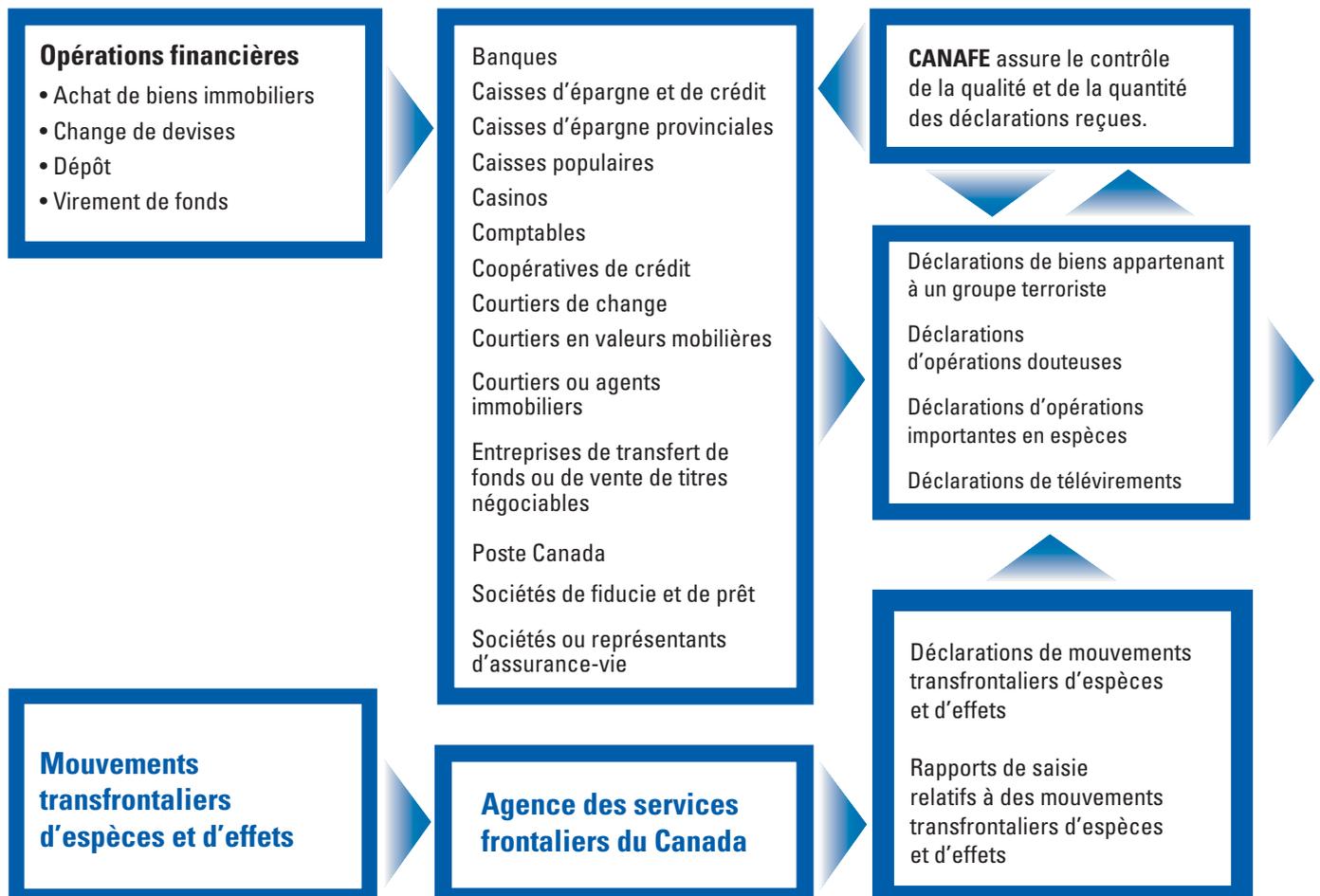
Unité du renseignement financier (URF)

Organisme gouvernemental national institué pour combattre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Les URF s'acquittent de cette mission en recueillant des renseignements sur des opérations financières et d'autres données dans l'optique d'analyser et de communiquer des renseignements à caractère financier sur les produits de la criminalité ou le financement d'activités terroristes présumé.

Processus opérationnel de CANAFE

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS

Des renseignements sur des opérations financières et d'autres types de renseignements sont obtenus de bon nombre d'entités déclarantes.





ANALYSE DES RENSEIGNEMENTS

Les déclarations sont analysées, tout comme les autres renseignements, afin de produire des renseignements financiers utiles pour la détection des cas soupçonnés de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.

CANAFE produit des

renseignements financiers par :

- le groupement d'opérations liées;
- l'établissement de l'identité;
- l'interrogation des bases de données.

COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS

S'il y a lieu, des renseignements financiers ayant trait à des soupçons de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ou de menaces à la sécurité du Canada sont communiqués.

Organismes du
renseignement/d'application de la loi

Unités du
renseignement financier étrangères

BASE DE DONNÉES DE CANAFE

Bases de
données externes

Unités du renseignement
financier étrangères

Renseignements
transmis volontairement



Coordonnées

CANAFE

24^e étage, 234, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1P 1H7
Canada

Téléphone : 1 866 346-8722 (sans frais)
Télécopieur : 613 943-7931

Courriel : lignesdirectrices@canafe.gc.ca

Visitez le site Web de CANAFE, à
www.canafe.gc.ca